

S. E. le cardinal Villeneuve réaffirme les droits du clergé en matières politiques EST-CE L'AVEU?

Le "Soleil" dénonce M. Grégoire, mais ne dit pas un mot de l'histoire de la "polycopie" — Une affaire qu'il faut tirer au clair, et sans délai

Le *Soleil* n'a pas voulu davantage ignorer le discours prononcé à la radio lundi soir par M. Grégoire, maire de Québec et député de Montmagny. Il n'en donne pas un mot, mais il le dénonce dans les termes les plus sévères. ... Discours d'agitateur malaisant, dit-il d'abord; puis: Ce serait de la diatribe dans la bouche d'un politicien sans influence; mais, dans celle d'un magistrat lui-même préposé au maintien de l'ordre, c'est plutôt une invitation aux voies de fait; et, plus loin: Nous le répétons, le récent discours de M. Grégoire est une mauvaise action.

Mais le plus remarquable, dans ce premier-Québec du *Soleil*, c'est peut-être ce qu'il ne dit pas.

Car, à côté de dénonciations de caractère général et qui se rapportent à des faits déjà connus, M. Grégoire, nous le rappelions hier, a formulé une accusation fort grave, qu'il était facile de démentir et de lui rejeter à la figure si elle n'est point fondée en fait.

M. Grégoire, en effet, a dit, à propos de la note récente (distincte de la déclaration que nous publions aujourd'hui) où Son Eminence, protestant contre l'abus qu'on faisait d'un document privé, déclarait: On pourra juger du peu de délicatesse professionnelle de plusieurs journalistes et de ceux qui les ont inspirés, en constatant avec quel prurit d'indiscrétion et quelle désinvolture ils traitent le document privé de tout un évêque adressant à ses propres clercs; M. Grégoire a dit:

"ALLEZ PAS CROIRE QUE LE REGIME VA RESPECTER CETTE INTERVENTION DE LAutorité RELIGIEUSE, DANS LES BUREAUX DU PARLEMENT. — OUI, DANS LES BUREAUX DU

PARLEMENT. — ON CONTINUE DE POLYCOPIER CETTE LETTRE CONFIDENTIELLE PAR CENTAINES, PAR MILLIERS, AFIN DE LA REPANDRE PARTOUT ET D'INDISPOSER NOTRE PEUPLE CONTRE LES PRETRES, EN SEMANT DANS SON ESPRIT L'EQUIVOQUE SUIVANTE: LES PRETRES SE MELENT DE POLITIQUE, ALORS QU'ILS N'EN ONT PAS LE DROIT.

L'accusation était aussi nette, aussi directe que possible. Nous en avons rappelé hier la gravité.

En effet, le seul fait d'entreprendre la diffusion d'une pièce d'un caractère notoirement privé, qui n'intéressait que les évêques et leurs clercs, et cela surtout après la protestation du Cardinal, eût constitué un acte d'extrême indécence; mais, que cette odieuse besogne ait été menée dans le parlement même, et vraisemblablement aux frais de la province, par les soins du personnel que nous payons pour toute autre chose, cela dépasserait toutes les bornes.

Hier, nous demandions: Est-ce vrai?

Aujourd'hui, en face de la virulente dénonciation du *Soleil*, et du silence qui, sur ce point particulier et précis, accompagne son cri de colère, aujourd'hui nous sommes contraints de poser cette autre question: Est-ce l'aveu?

Ce silence implique-t-il que, vraiment, nous en sommes rendus là dans la province?

... Le public attend des explications. Si elles ne viennent pas au plus tôt, il faudra qu'on les exige dès le début de la session. L'affaire doit être, sans délai, tirée au clair.

Omer HEROUX

ses, pas de tanks, pas de réserves de gaz pour la guerre chimique. En 1936, il y a 12,000 avions de combat en Europe, des centaines de mille mitrailleuses, des réserves énormes de gaz asphyxiants, de bombes explosives, des centaines et des centaines de tanks, etc. Les flottes de guerre sont considérablement plus au point. Bref, le monde européen est plus que jamais formidablement armé pour toutes les fins destructives imaginables. C'est sans doute un des progrès de la civilisation dont on se vante si fort, que cette mobilisation possible de tous les hommes et les jeunes gens des nations européennes et cette sur-préparation aux champs de bataille. De plus en plus l'homme devient un animal raisonnable...

G. P.

A Ottawa

Le trust des instruments aratoires

Serait-ce un cartel international? — Les compagnies veulent hausser leurs prix de vente au Canada — Une demande de surseis

Ottawa, 19 mars. — La majorité ministérielle de la commission parlementaire de l'Agriculture et de la Colonisation a gagné son point contre le gouvernement lui-même. Demande sera faite aux fabricants d'instruments aratoires de ne pas augmenter leurs prix, ainsi qu'ils l'avaient annoncé au mois de janvier, avant que l'enquête commencée par la commission parlementaire ne soit terminée.

Ce n'est d'ailleurs pas le seul point que gagne la majorité ministérielle de cette commission contre le gouvernement. Ces députés ministériels, qui furent un moment en légère rupture de ban contre le gouvernement, gagnent même sur toute la ligne. Ils ont obtenu tout ce qu'ils demandaient, savoir: La sténographie des témoignages qui seront donnés au cours de son enquête et la publication d'icelle, au fur et à mesure, version anglaise et version française;

Les services d'un avocat et d'un comptable pour préparer l'enquête, assigner les témoins, préparer les interrogatoires;

Une invitation, presque l'équivalent d'un ordre, aux fabricants d'instruments aratoires de surseoir à la hausse des prix annoncée depuis janvier.

L'opposition de M. Bouchard

Nous disons que la majorité ministérielle gagne ainsi contre le gouvernement. Les faits l'indiquent bien. Un jour de la semaine dernière, cette commission a tenu sa première réunion. Comme il était question de soumettre un premier rapport à la Chambre dans le sens des trois demandes ci-dessus, il y eut de l'opposition de la part des conservateurs de la commission ainsi que de la part d'un député libéral, M. George Bouchard, député de Kamouraska. Ce dernier trouvait injuste de demander aux fabricants de surseoir à leur augmentation de prix.

Le vote se prit et la majorité se prononça clairement en faveur des rapports. Ceux-ci furent déposés devant la Chambre, jeudi de la semaine dernière, 12 mars, par le président du comité, M. Weir, député libéral de la circonscription manitobaine de Macdonald. M. Weir en demanda l'adoption immédiate.

Le ministre des Finances, M. Dunning, s'y opposa, en faisant observer que ces rapports étaient de nature à entraîner une dépense et qu'alors un avis de motion était au moins nécessaire.

Plus tard, le lendemain, le même ministre laissait passer le premier rapport, comportant les deux premières demandes, à propos de la sténographie et des conseillers de la commission.

Les conseillers ont depuis été choisis.

Hier, une semaine après coup, le gouvernement a permis l'adoption du deuxième rapport relatif à la demande aux compagnies de surseoir à leur augmentation de prix. Cette augmentation est survenue peu de temps après l'entrée en vigueur, partiellement du moins, au premier janvier, du nouveau traité de réciprocité avec les Etats-Unis. Fait assez curieux, le traité marque un abaissement du droit de douane sur les instruments aratoires. Les agriculteurs, ceux de l'Ouest principalement, s'attendaient plutôt à une baisse des prix. C'est la hausse qui s'est produite. Ils rient au scandale et leurs députés, même les plus ministériels, se font leurs porte-parole à la Chambre.

Est-ce un trust international? Pour quelque chose d'à peu près

Déclaration officielle du cardinal-archevêque de Québec

Mise au point des rumeurs inexactes et des informations fantaisistes et tendancieuses de la semaine dernière — "Le clergé possède indiscutablement le droit naturel et civil de s'occuper de politique et d'élections" — Les évêques, "pour des motifs dont ils demeurent les seuls juges", réglementent l'exercice de ce droit — "Aucun acte épiscopal ne défend aux prêtres de faire allusion aux questions politiques dans leurs conversations privées"

Notre épiscopat tout entier d'accord en cette matière, "sans qu'il y ait eu besoin d'aucune intervention étrangère ou supérieure"

Québec 19 (Spécial au Devoir) -- S. E. le cardinal Villeneuve, cardinal-archevêque de Québec, vient de donner à la Semaine Religieuse de Québec, qui en publie le texte aujourd'hui même, la très importante déclaration suivante relative aux droits du clergé en matières politiques:

"Le service de la Presse Canadienne a donné à plusieurs journaux, tant de langue française que de langue anglaise, une analyse aussi fantaisiste que tendancieuse du document privé adressé par Nosseigneurs les archevêques et évêques de la province de Québec au clergé de leurs diocèses respectifs. D'autres rumeurs non moins inexactes ont cours, de même, en divers milieux.

"On ne sait s'il faut en accuser plutôt l'impression commune à tant d'esprits, ou bien une passion politique aveuglée et l'habitude de faire servir à ses fins propres, par tous les moyens, les exposés les plus nets et les faits les plus évidents.

"En tout cas, il n'est pas possible de laisser circuler sans une stricte mise au point des nouvelles aussi mêlées que celles qu'on a répandues à ce propos dans tout le pays et qui sont de nature à désorienter les esprits.

"En premier lieu, il faut affirmer catégoriquement qu'il n'y a aucune contradiction ni évolution dans les divers documents publiés par l'autorité épiscopale, à propos de politique et d'élections, en ces derniers temps:

"1.— Le 26 juillet dernier, une circulaire aux curés leur donnait instruction de mettre en garde contre divers abus électoraux;

"2.— Le 20 décembre, les prescriptions du Concile plénier de 1909 étaient publiées dans la "Semaine religieuse" de Québec, rappelant aux prêtres la conduite à tenir à propos des questions politiques, et au cours des campagnes électorales, pendant lesquelles ils doivent ne rien faire publiquement sinon sous la direction de leurs évêques.

"3.— Le 18 janvier suivant, pour faire face aux rumeurs les plus sottes et mettre fin aux exploitations les moins honnêtes, une lettre pastorale affirmait énergiquement que le droit naturel et civil ne défend point, ni à l'Eglise ni au clergé, de s'occuper de politique, au contraire; quant aux règles prescrites à ce sujet par les autorités ecclésiastiques, et qui constituent le droit canonique, elles sont du ressort exclusif des évêques, non des hommes publics ni des fidèles, pas plus que l'ob-

servation, par exemple, du carême et du vendredi, prescrite aux catholiques, ne relève des politiciens. Cette même lettre pastorale stigmatisait une fois de plus les abus électoraux.

"4.— Enfin, le document privé, qu'a prétendu analyser le service de la Presse Canadienne, a renouvelé les prescriptions du Concile plénier de Québec, déjà publiées ouvertement, comme on l'a dit ci-dessus, et celles de la discipline du diocèse de Québec, déjà publiées de même. Ces textes même avec les quelques lignes de recommandation particulière qui les accompagnent, ne font que confirmer une discipline existante et n'y ajoutent rien.

"Il résulte de cela que le clergé possède indiscutablement le droit naturel et civil de s'occuper de politique et d'élections, mais que les évêques, pour des motifs dont ils demeurent les seuls juges, en réglementent l'exercice, en vertu de leur autorité canonique, et selon les prescriptions qu'ils viennent de rappeler.

"Où y a-t-il en cela semblant même de contradiction pour les esprits non prévenus?"

"Faut-il ajouter, pour confondre d'audacieuses calomnies, que l'épiscopat tout entier de la province a été et demeure d'une unanimité parfaite en cette matière, sans qu'il y ait eu besoin d'aucune intervention étrangère ou supérieure, mais de par la logique même de la discipline toujours et partout reçue dans la province.

"Il faut enfin déclarer, contrairement au pseudo-résumé du dernier document paru en divers journaux:

"1.— Qu'aucun acte épiscopal ne défend aux prêtres de faire allusion aux questions politiques dans leurs conversations privées.

"2.— Non plus qu'en écoutant les confessions, ce qui du reste eût été superflu, car on n'a pas établi d'abus en cette matière.

"3.— Qu'il n'y a pas eu de Concile plénier des évêques en 1925.

"4.— Qu'aucun rituel n'y a été préparé.

"5.— Que la formule à lire à l'approche des élections n'est pas incluse dans le livre de messe des prêtres.

"Il faut penser ainsi d'autres affirmations gratuites, pour ne pas dire inconcevables, du même genre, publiées ailleurs ou répétées de bouche en bouche.

"Il y a lieu d'espérer que les journaux dont la bonne foi aura été surprise voudront bien publier cette déclaration."

(signé) J.-M.-Rodrigue, cardinal VILLENEUVE, O.M.I., archevêque de Québec.

L'actualité

C. K. . . . assez!

Un-lecteur de la campagne m'écrivit:

"L'hiver me laisse des loisirs. J'ouvre donc le robinet de mon poste de T.S.F. et je syntonise avec un poste de langue française; car je le confesse, je parle l'anglais comme une vache espagnole et, à mon âge, le tympen ne se casse plus. Il a plutôt tendance à se durcir. "Sclérose" dit mon docteur; mais... ce n'est pas rose du tout.

"Pour mieux faire passer le temps, en ménageant ma vue, j'écoute donc de longues heures durant. Pour dire que je n'entends pas de français, j'en entends. Tous les quarts d'heure, on veut bien me prévenir que je suis branché sur le poste CKAC et me donner gratuitement le nom de la montre exacte comme le soleil, à moins que ce ne soit le nom de celle qui donne l'heure au monde entier. (Fichu présent, entre nous, puisque chacun essaie d'oublier le temps qui passe en rapprochant les échéances, parmi lesquelles le compte final).

"De français à part cela, pas plus que dans une mitaine orangiste. Pourtant, dans les grandes occasions, on m'informe solennellement que ce poste est exploité — c'est le cas de le dire — par l'organe des Canadiens français, qui fait rayonner sur le monde la puissante lumière de son service d'information et qui est "irrévocablement dévoué aux intérêts catholiques et canadiens-français".

"Et bien! je vous prévient que j'en ai assez. Pensez-vous qu'il soit juste que dans une province comme la nôtre le gouvernement nous extrait deux dollars par année pour nous fournir du jazz et des forces yankees qui ne font rien que si l'on sait le moment opportun de se gratifier la plante des pieds? L'auditeur qui n'entend pas l'anglais ne le sait jamais, ce moment-là, et se déchausse trop tard.

"Je prétends — et je ne crois pas me tromper — que le gouvernement nous vole notre argent avec la complicité de ce journal. A moins — soit-on jamais? — qu'il ne soit de mèche avec cette entreprise financière qui a tant contribué à nous angliciser, et à faire un pont d'or entre le commerce étranger et nous, pour hâter notre anglicisation totale.

"En ai plein le dos et je vous assure que si le gouvernement et le malheur, comme il en est question, de modifier le prix des licences de radio, en le basant sur le nombre de lampes, je vais mettre la hache dans mon appareil. J'ai bien le droit que l'on me donne du français dans ma province. Le gouvernement est censé respecter le bilinguisme. Il a sans doute et un alibi. Il peut me répondre: "C'est un journal de votre langue qui vous traite de la sorte. Tant pis pour eux si vous êtes assez bêtes pour entendre cela!" A quoi je réonds: "Messieurs d'Ottawa, vous êtes complais. Ce poste reçoit de vous une

des lettres patentes, le privilège d'exploiter un poste, ce qui (votre journal l'a écrit l'autre jour) assure à ce journal des bénéfices de près de cent mille dollars par année. Quand on fait des faveurs de cette dimension, on peut exiger quelque chose en retour, je suis sûr que la monnaie bilingue, pour le bilinguisme partout.

"Ne pensez-vous pas qu'il serait bien plus juste de faire porter les charges sur les postes qui nous abrutissent de la sorte et qui, encore une fois, avec la complicité du gouvernement, nous volent carrément? Car ce qu'on nous sert de français est tellement stupide — y compris les boniments des annonceurs — que je ne suis pas éloigné de croire à une vaste et subtile conspiration en vue de tenir les Canadiens français dans le plus complet déisme intellectuel. Ce que la presse imprimée avait si bien commenté, ne dirait-on pas que la presse irradiée est en train de l'atteindre? J'ai vu cette formule (ou l'équivalent) dans votre journal et je la trouve très juste. Que ces procédés continuent quelques années encore et notre pauvre peuple, qui a tant de peine à s'exprimer, dont la langue est si empêtrée, sans doute à cause de l'ambiance anglaise — c'est à la campagne que l'on mesure le mieux les progrès à rebours que je vous signale là — sera devenu muet ou pis; il parlera encore mais comme ces faibles d'esprit qui crachent des moignons, à phrases, des mots difformes, dont le goster, si vous permettez cette expression truculente, ne rend que des molettes (.....)

Qui pourrait dire que notre lecteur n'a pas raison, même et surtout aux passages les plus pessimistes de sa lettre?

C'est bien le moins que l'Etat batte monnaie sur notre malheur. Puisque ce poste ignoble est en train de faire perdre au peuple canadien-français son individualité, son autonomie morale et intellectuelle et de l'asservir — qui tient sa langue, disait le grand Mistral, tient la clef qui de ses chaînes le délie — qu'on fasse C.K.A.C. payer cette dette cinquante mille dollars, qu'il paie cinquante mille dollars par année! (Cela fera marcher le commerce des watts, puisqu'il faut compter en plus celle qu'il nous force à nous mettre, ou moins moralement, dans les ornières). Il est du reste inconcevable et de la dernière malhonnêteté de la part de l'Etat, gardien de l'intérêt public, qu'il cède pour un prix uniforme de cinquante dollars par année un privilège qui rapporte parfois des milliers et des dizaines de milliers de dollars de profit à des mercantis.

Et puis, si le gouvernement doit démissionner, s'il doit abandonner cette formidable tribune de fait sans le moindre contrôle du point de vue esthétique, intellectuel et national, au premier faiseur venu, qu'il nous le dise! Nous saurons à quoi nous en tenir. La battle ne querra pas notre bobo, mais ça changera de place et le bobo et les créchards et les Judas qui prostituent leur prétendu apostolat.

Paul ANGE

Bloc-notes

Cette plaie sociale

Lorsqu'il s'est agi de s'en remettre aux tribunaux des provinces canadiennes du soin de prononcer le divorce entre des citoyens vivant chez elles, plusieurs observateurs prétendent que cela serait une cause de la hausse du nombre des divorces. Les faits montrent qu'ils n'avaient pas tort. En effet, en 1934, il y eut en Ontario 358 divorces, soit 105 de plus. Dans l'ensemble du pays, de 1934 à 1935, le nombre des divorces a monté de 1106 à 1376, soit hausse de 270, malgré une baisse de 9 pour notre province, en 1935 (27 contre 36). On sait que les tribunaux québécois ne prononcent pas de divorce et que les citoyens de notre province qui prétendent faire dissoudre civilement leur union, afin d'en pouvoir contracter une autre — qui est un concubinage, aux yeux de l'Eglise et de la morale religieuse, — ne peuvent s'adresser qu'au Sénat. C'est la seule province sous ce régime; et, coïncidence à signaler, Québec, est aussi la seule où le chiffre total des divorces ait baissé, depuis 1934. Les journaux ontariens commencent à s'alarmer de la croissance rapide du divorce chez eux, surtout depuis que les tribunaux civils les prononcent. "Les magistrats contraints d'instruire ces sortes de causes ont exprimé leur dégoût de ces sordides affaires", écrit un quotidien de Toronto. Cela se comprend fort bien. Plus on facilite le divorce, plus le nombre en augmente. Le *Globe de Toronto* signale qu'en une seule journée des tribunaux de la-bas ont entendu quatre-vingts causes de ce type. Sous prétexte de légiférer afin d'enrayer les ravages du fléau social qu'est le divorce, on en a facilité le regrettable progrès. Et l'influence du pays voisin, où ce mal est de plus en plus répandu, n'est pas sans avoir ses conséquences jusque chez nous.

Un animal raisonnable?

On a déjà commencé de comparer, en prévision d'une nouvelle guerre européenne, — dont personne ne veut mais dont l'éventualité prochaine épouvante l'univers, — les forces militaires de 1914 avec celles de 1936, dans les grandes nations d'outre-mer. Lorsque le conflit s'amorça, en 1914, les puissances européennes avaient sous les armes des troupes régulières groupant approximativement 4 millions et demi d'hommes, à part 15 millions de réserves de tout ordre, plus ou moins habituées au maniement des armes; soit un total de 19 millions et demi de soldats. Présentement, les armées régulières des mêmes pays comptent au delà de 5 millions de soldats entraînés, avec des réserves, assez bien dressées, de 36 millions, soit, au total, 41 millions. Il n'y avait en 1914 que quelques douzaines d'avions de combat, en France, en Angleterre, en Allemagne et ailleurs, peu de mitrailleu-

le même genre, le gouvernement n'a-t-il pas immédiatement ordonné une enquête judiciaire dans le cas de l'industrie textile? Dans le cas des instruments aratoires, ne s'agirait-il pas d'un trust international qui marque son mécontentement? C'est ce qui semble ressortir des dénonciations entendues ici.

Quoi qu'il en soit, les agriculteurs de l'Ouest obtiennent leur enquête de la façon qu'ils la voulaient. Si trust il y a pour les instruments aratoires, souhaitons-leur plus de chance que n'en ont eu les exploités du trust de l'antracite à la suite de l'enquête de M. Bennett et du procès de M. Taschereau.

Emile BENOIST

Carnet d'un grincheux

Cette dernière déclaration, est-ce que Québec va la faire polycopier, elle aussi, aux frais de la province?

"La direction des affaires n'est aux mains que d'un petit nombre et ceux qui croient gouverner sont rarement ceux qui gouvernent" (Disraeli). C'est ainsi qu'à Québec le régime régné et les trusts gouvernent.

"Ses bobards ne prennent plus. On sait maintenant qu'elle est de parti pris et de mauvaise foi" (le Canada de ce matin). C'est à croire que ce elle vise la presse ministérielle entretenue aux frais de l'Etat, tant c'est bien son portrait: "Elle est de parti pris et de mauvaise foi". Qui ne la reconnaîtrait?

Cohen et Plante assisteront tous deux au grand caucus du régime à Québec, lundi prochain, selon la *Gazette*. Le régime tient donc absolument à établir sa complicité dans les fraudes électorales de Mercier et de Saint-Laurent? Caffe sur gaffe, la série grandit et se prolonge.

Si personne ne veut la guerre, qu'est-ce que le monde a donc à tant parler de se battre?

On apprend de Québec que les gens s'y rendront en masse à la gare pour faire un cortège triomphal et donner leur "entier support" à Cohen et Plante, les deux hommes à 110 pour cent.

Ces politiciens qui se promenaient exhibant un prétendu texte de lettre confidentielle de nos évêques à leurs clercs, la semaine dernière, serbent-ils assés pressés ces jours-ci d'en faire état?

Le lui russe Litvinoff souffle fort sur les tisons, afin de faire éclater de nouveau le feu entre la France et l'Allemagne. Car, à la faveur du nouveau conflit, Moscou pourrait passer dans ses bagages en France, en Allemagne, en Pologne, toutes ses doctrines dissolvantes. Et le seul vainqueur, cette fois, ce serait le bolchevisme.

Par le temps qui court, on ferait bien, en France et ailleurs, de se rappeler le mot de lord Palmerston: "L'Angleterre n'a ni amis ni ennemis éternels: ses seuls intérêts sont immuables".

Le Grincheux

Emprunt municipal réduit à \$1,025,000

Le comité exécutif, après révision des travaux et des besoins de la cité pour le prochain exercice financier, a réduit la somme qu'il

veut emprunter à \$1,025,000, dont \$300,000 pour parcs, terrains de jeux, etc.; \$300,000 pour les édifices municipaux et les usines d'asphalte; \$50,000 pour les bains publics; \$50,000 pour un poste de chargement dans l'est de la ville; \$35,000 pour le Jardin Botanique et \$300,000 pour prolonger les ouvrages au tunnel Irberville, au nord des voies du Pacifique Canadien.

Mais ces chiffres sont susceptibles de modification.

La loi Dillon fonctionne

Les contestations de Saint-Jacques, Laurier et Laval, étaient sur le rôle de la Cour de pratique ce matin, sur des procédures préliminaires. Mais comme nous sommes dans la semaine qui précède la session, les contestations ne marchent plus et la loi Dillon fonctionne. Ces procédures dépendant n'ont pas été remises indéfiniment; elles ont été continuées, pour la forme, au 26 mars, pour le cas où la session ne commencerait pas le 24.

4,000

Quatre mille exemplaires de la prochaine brochure de M. l'abbé Groulx: "L'Economie et le National" ont déjà été retenus. La brochure sera mise en vente lundi, au Service de Librairie du "Devoir".

Prix: 10 sous l'exemplaire. \$1 la douzaine franco; \$7 le cent, \$30 le demi-mille et \$50 le mille, port en plus dans ces derniers cas.

Les commandes à l'unité et à la douzaine sont payables d'avance. Adresser toute la correspondance au Service de Librairie du "Devoir", 430, rue Notre-Dame est, Montréal.

LA SESSION PROVINCIALE!

La session provinciale s'ouvre le 24 mars. Elle s'annonce comme l'une des plus intéressantes qu'il y ait encore eu. Le "Devoir", libre de tous ses mouvements, pourvu d'informateurs de premier ordre, donnera de cette session les comptes rendus les plus complets et les plus vivants. Recommandez à vos amis de s'abonner et de retenir le journal d'avance chez le dépositaire.

Les cours de M. Le Bras

La conception canonique de l'Etat

Les rapports entre l'Eglise et l'Etat — Les règles canoniques qui concernent les Etats dans leur administration interne et dans leurs rapports avec d'autres Etats — La théorie des deux pouvoirs et la théorie des deux glaives — Le pouvoir indirect de l'Eglise — Les droits de l'individu et de la famille — La paix et la guerre — La Société des Nations

M. Le Bras a exposé hier après-midi dans son cinquième cours la conception canonique de l'Etat. Ce vaste sujet qui comporte des problèmes de droit international d'une brûlante actualité, il l'a dit à un moment donné qu'il lui faudrait trente ou quarante conférences pour parler convenablement de ce qu'il a résumé dans un seul cours. Il va sans dire que notre résumé de ce résumé n'est plus qu'un squelette, qu'une table des matières.

L'Eglise est naturellement et nécessairement amenée à se poser un certain nombre de problèmes relativement à l'Etat, et cela pour trois raisons (M. Le Bras continue à affirmer que cette persistance du chiffre trois ne dépend pas de lui). D'abord l'Eglise se meut dans le cadre de l'Etat, elle est en relation constante avec les organismes publics; deuxièmement, l'Etat est la forme politique de la société, et l'Eglise a formulé des règles qui valent non seulement pour les individus mais aussi pour les personnes morales; enfin, il y a entre Etats des relations qui peuvent être ou pacifiques ou belliqueuses et l'Eglise a été appelée à poser les règles de la paix et de la guerre.

Le droit canonique, qui a apporté des solutions sur problèmes sous les points de vue des résolutions qu'il a données sur ces trois problèmes ne peuvent être exposées que dans les cadres historiques. Ces trois groupes de solutions composent la doctrine canonique: 1o des relations entre l'Eglise et l'Etat; 2o de l'ordre interne dans les Etats; 3o des relations entre les Etats.

M. Le Bras traite ces problèmes non avec les sources théologiques mais avec les sources canoniques: décrétales, conciles, canonistes.

Les questions de rapports entre l'Eglise et l'Etat peut être envisagée dans les cadres historiques pour se présenter avec une parfaite cohérence. Toutes les théories et conceptions deviennent intelligibles si l'on suit l'histoire de l'Eglise, bien plus que dans un exposé purement dogmatique du sujet.

La première idée dégagée par le droit canonique au Ier et IIe siècles sur ce point était tout à fait nouvelle, c'est l'idée de la distinction de l'Eglise et de l'Etat, pas la séparation, encore moins l'opposition, mais la distinction. Dans les civilisations antiques le spirituel était une dépendance du temporel; il y avait à Rome des religions orientales tolérées à côté de la religion officielle, mais la religion ne vivait que par la permission et sous le contrôle de l'Etat.

Deux pouvoirs: les papes et les rois

L'Eglise ne pouvait pas s'accommoder de cet état de choses, elle affirme le droit de Dieu avant celui de l'empereur, elle subordonne toutes choses au spirituel. La notion de distinction, l'autonomie de chacun des deux pouvoirs est posée par les juristes qui entendent l'Eglise, notamment saint Ambroise, et elle reçoit sa forme complète et parfaite dans l'oeuvre du grand pape Gélase, à la fin du Ve siècle. Et cette formule est si définitive que lorsque Léon XIII écrira l'encyclique Immortale Dei, il empruntera ses expressions au pape Gélase. Il y a deux pouvoirs: le pouvoir royal, et chacun est autonome et souverain dans sa propre sphère, et chacun d'entre eux est suprême, c'est-à-dire qu'il n'y a au-dessus que Dieu, et aucun des deux n'est soumis à l'autre dans un office particulier.

C'est une notion qu'il sera utile de rappeler à l'Eglise puissante du moyen âge et qu'il est plus utile encore de rappeler aux Etats modernes. Mais l'Eglise ne s'en est pas tenue au pape Gélase. Au moyen âge, un mouvement s'est produit au VIe au XIVe siècle qu'on peut définir ainsi: l'absorption du temporel par le spirituel. Il n'est pas contestable qu'entre le VIe et le XIIIe siècle on a vu peu à peu s'effacer la distinction, et l'unité tendre à se constituer entre les mains du pape.

Pendant les périodes de royauté nationale il a été facile aux chefs séculiers de mettre la main sur leur Eglise. Les rois visigoths et les rois francs convoquent des conciles. Charlemagne se subordonne lui-même à des fins religieuses, concevant son rôle comme un rôle missionnaire; il fait prévaloir pendant quelque temps une idée d'érarchie qui se retrouve à tous les degrés. Seulement, comme on avait appelé le clergé à exercer dans l'Etat des fonctions équivalentes à celles des séculiers, on pouvait pas espérer que le pouvoir séculier pourrait se maintenir longtemps au niveau. Et après la mort de Charlemagne et le traité de Verdun, tandis que le pouvoir séculier s'effondrait, la puissance ecclésiastique ne cessait de croître. Et les théoriciens se sont mis à proclamer le rôle des évêques et la supériorité de l'Eglise. Et personne n'a été surpris au milieu du XIe siècle d'entendre énoncer la supériorité universelle de l'Eglise, et quelques années plus tard se formait la théorie des deux glaives d'après laquelle le Christ a remis deux glaives à saint Pierre, lequel en a gardé un et a donné l'autre au pouvoir séculier pour qu'il lui serve de mandataire. Il n'y a plus qu'une seule puissance, puisque si l'un des deux glaives est entre les mains des séculiers ce-n'est point par une remise directe de Dieu.

Cette théorie aboutissait à l'absorption du temporel par le spirituel. Ce n'était que la réalisation d'une pensée juridique; la papauté, avec de très hautes intentions, a cherché à utiliser tous les moyens qui lui offrait le droit séculier pour se subordonner la puissance, d'abord par le lien féodal, réalisation du règne de Dieu par la suzeraineté universelle du pape; puis après l'avènement des grandes monarchies en substituant au lien de suzeraineté le lien de souveraineté. C'est la théorie du pouvoir direct. Il y a eu un moment où la pensée la plus courante, la plus commune dans l'Eglise — M. Le Bras précise qu'il ne dit pas la pensée universelle — a été que tous les pouvoirs étaient aux mains de l'Eglise, et que son intervention dans les affaires des Etats se produisait en raison du pouvoir direct qui lui avait été accordé par le Christ. Théorie tout à fait normale dans cette époque et qui ne s'inspire pas de vues dominatrices ni de grands appétits temporels. L'idée de Boniface VIII c'est que plus il y aura de puissance entre les mains de l'Eglise, mieux elle tendra à sa fin spirituelle; on ne tendra pas à supprimer les rois, mais à les subordonner.

La doctrine du pouvoir indirect

Cependant, cette théorie rencontrait des opposants et des adversaires, et non pas seulement ni d'abord chez les légistes du XIVe siècle, mais chez les papes eux-mêmes et chez les docteurs. Une autre doctrine était affirmée qui a sans cesse gagné du terrain depuis le XIIIe siècle et qui est devenue la doctrine on peut dire officielle de l'Eglise, la doctrine du pouvoir indirect qui a ses racines dans l'antiquité chrétienne, et aussi dans le Corpus juris canonici par une création d'Innocent III, ou il est affirmé qu'il n'appartient pas à l'Eglise de s'occuper du fief, d'intervenir dans les affaires temporelles, mais qu'il lui appartient d'intervenir toutes les fois qu'il s'agit du péché. Cela signifie que le domaine de l'Eglise n'est pas renfermé dans un domaine étroit et que dans toute question le for interne peut avoir son mot à dire. La porte est presque partout ouverte à l'Eglise, mais ce qu'Innocent III et Bellarmine et Léon XIII affirment, c'est que l'Eglise respecte la souveraineté temporelle, et c'est parce que dans ces questions temporelles se logent des questions spirituelles qui sont du domaine exclusif de l'Eglise qu'elle a le pouvoir indirect d'intervenir.

Ces définitions théoriques ont leur importance; mais tout de même si nous ne regardons pas la société, les problèmes concrets, si nous n'en regardons que les principes, la réalité risque de nous échapper. Parler de l'Eglise et de

l'Etat au moyen âge c'est presque un abus de langage; il n'y a pas une Eglise et des Etats représentés par des clercs et des chevaliers, deux puissances campées chacune dans son territoire comme des blocs. Ce n'est pas ainsi que se présentent les choses. Il y a une doctrine de l'Eglise, de l'Etat, des rapports entre l'Eglise et l'Etat, mais cette doctrine on avait l'occasion de la discuter à propos des conflits de la vie réelle; et ces disputes théoriques n'ont porté que sur des conflits qui peuvent se répartir sous... trois chefs.

Deux Etats parfaitement organisés

Ce sont des conflits entre deux Etats parfaitement organisés, qui ont chacun leur administration, leur justice, et leur fisc, et toutes les grandes querelles, que ce fut sous Philippe le Bel ou sous le pape Louis IX, se sont posées à l'occasion des rapports entre deux administrations, entre deux juridictions, entre deux fiscalités. En dehors de ces catégories on ne trouvera pas beaucoup de conflits. Il n'y a pas de divergence qui se produise subitement à propos de la notion d'Eglise et d'Etat, c'est dans des accidents, des questions particulières, pratiques, qui font que les rapports de l'Eglise et de l'Etat sont soumis à un nouvel examen. Ainsi dans l'époque contemporaine il y a au moins deux questions qui séparent l'Eglise et l'Etat: le mariage et les écoles; et pour en ajouter une troisième, les privilèges ecclésiastiques. La solution pratique de tous ces conflits est dans des accords entre l'Eglise et l'Etat; il est inadmissible que l'Eglise abandonne aucun de ses principes et permette par exemple dans les écoles on donne n'importe quel enseignement, et on se contente de la neutralité. Et on trouve que l'Eglise ne peut pas faire prévaloir son point de vue, qu'elle est devant une majorité hostile; dans ces cas son procédé courant c'est d'essayer de conclure un concordat. Ces concordats sont des conventions entre l'Eglise et l'Etat et qu'il n'appartient pas à l'une ou à l'autre des parties de rompre; ils ne peuvent être rompus que par les deux contractants.

L'Eglise a pour domaine le spirituel, elle veut le salut de tous les fidèles et généralement le salut de tous les hommes. L'Etat a pour mission le temporel. Si la distinction était facile entre les deux domaines la question serait au moins théoriquement facile à résoudre. C'est pour cela qu'on a proposé la théorie de la souveraineté multiple, d'après laquelle rien n'empêche qu'il y ait entre l'Eglise et l'Etat un condominium; c'est une théorie de philosophe dans sa tour; cette idée est parfaitement défendable, mais c'est une façon toute théorique de trancher le problème; on ne peut pas faire une liste de ce qui se rapporte au spirituel et de ce qui se rapporte au temporel; il n'y a guère de questions d'un domaine qui n'ait pas des attaches avec l'autre. Cette théorie admirable, irréfutable ne conduit pratiquement à rien du tout.

L'Eglise ne se borne pas à fixer le domaine qui lui appartient et le domaine qui appartient à l'Etat; elle ne peut pas se désintéresser de l'ordre interne de l'Etat parce que l'Etat, c'est l'expression, la forme politique de la société, et qu'il n'est pas possible que cette personne morale qu'est l'Etat échappe à la morale chrétienne. Par conséquent l'Eglise aura d'abord à se prononcer sur le point de savoir quelle est la légitimité de l'Etat, elle aura à défendre cette légitimité contre ceux qui la nient, mais elle aura aussi à affirmer que quelque sorte, une société seconde, c'est-à-dire par rapport au salut de l'individu.

L'Eglise s'intéresse à cet individu et le voit d'abord encadré par la famille, et c'est le groupe des familles qui constitue l'Etat. Il y a un droit de l'individu et un droit de la famille qui sont antérieurs à celui de l'Etat, et auxquels le droit de l'Etat est subordonné. Il n'appartient pas au législateur séculier de faire des lois sans s'occuper des principes de l'Eglise. Les pouvoirs séculiers exerçant la législation ou la coercition ou l'administration ou la justice ne peuvent pas échapper aux règles posées par le droit canonique. Ces formules, qui peuvent paraître un peu abstraites et générales, trouvent leur illustration dans le monde contemporain. Elles sont une condamnation directe de la conception totalitaire de l'Etat. Si l'on accorde tous les droits à l'Etat de faire de la loi, de ce qui veut, de déchirer les contrats et les traités, l'on va contre les principes les plus évidents du droit canonique.

Conception païenne

Toutes ces vérités générales —

vous êtes dans un pays où l'on jouit encore du christianisme — on ne saurait trop les affirmer en Europe, où l'Etat tend à tout se subordonner et effectivement se subordonne tout. C'est une conception païenne, diamétralement opposée à la conception chrétienne. Sans le respect de ces vérités c'est toute la civilisation qui tombe, et cela engage toute notre vie.

Mais ce n'est pas la seule question sur laquelle l'Eglise a eu à prendre parti. Le droit canonique ne s'occupe pas seulement des organismes internes de l'Etat, mais aussi des relations entre les Etats, et cela pour proclamer surtout deux principes: 1o les bienfaits de la paix; 2o que la guerre est soumise elle-même à certaines règles.

La paix et la guerre

Cette théorie de la paix et de la guerre appartient aux théologiens et aux canonistes; elle a été développée surtout par les Pères de l'Eglise, principalement par saint Augustin; ces principes ont fini par être incorporés au droit officiel de l'Eglise, d'après ces règles augustiniennes, tout doit être fait pour éviter la guerre, la paix est le bien supérieur. Le droit canonique multiplie les prescriptions en vue d'empêcher la guerre: trêve de Dieu, paix de Dieu; on sait les efforts des papes contemporains pour maintenir la paix dans le monde. L'Eglise condamne toute guerre d'agression, de conquête, inspirée par la cupidité; mais il y a des guerres justes, les guerres défensives; elle a autorisé des guerres comme les croisades, qui ont eu pour objet d'empêcher les invasions des infidèles ou de faire entrer les infidèles dans le cadre de la chrétienté. Mais dans ces guerres toutes les armes ne sont pas permises.

Mais il y a à aussi un troisième aspect, une idée qui dans l'Eglise est aussi permanente et pratique que les deux autres. Si l'on veut conserver la paix il faut organiser des institutions et des règles qui ont pour objet de protéger la paix. C'est là que la Société des Nations, qui est inspirée par un principe équitable, est inspirée aussi par un principe d'origine chrétienne. C'est une idée profondément chrétienne que celle du règlement pacifique des conflits à la suite de conversations entre diplomates, et par l'arbitrage. Et dans le pacte de la Société des Nations on retrouverait des textes qui sont canoniques, par exemple à l'article XVI, au sujet des territoires neutres, il y a un texte qui n'est que la traduction exacte d'un texte canonique du XIIIe siècle. Mais ce qui est plus encore, c'est que l'esprit même de la S. D. N. est d'inspiration canonique.

M. Le Bras dit que pour développer ce sujet de façon convenable il faudrait trente ou quarante conférences, et il énonce de nouveau la conclusion qu'il a déjà faite sur d'autres sujets: tout ce qui n'est pas d'équitable, d'ordonné, de charitable dans les sociétés contemporaines, je ne dis pas que tout vient de l'Eglise et du droit canonique, mais je dis qu'il n'y a pas d'institution équitable, ordonnée, charitable, qui ne porte en quelque mesure la marque chrétienne.

P. S.

Le budget du chômage

Le conseil municipal tiendra une séance samedi matin, à 10 heures, pour voter le budget du chômage pour le mois prochain.

Bureau des achats à Québec

Québec, 19. (C.P.) — M. J.-E. Grégoire, maire de Québec, envisage l'établissement d'un bureau des achats pour la ville de Québec.

"Mesure de notre taille"

par Victor BARBEAU
Ni l'extrême pauvreté ni l'extrême richesse ne conviennent à un peuple, écrit Alexis Carrel. Malgré l'aisance d'un certain nombre de leurs compatriotes, les Canadiens français sont un peuple pauvre. Pauvre parce qu'en dehors de l'agriculture, du commerce, avec combien de réserves, ils succombent sous le poids de ce qu'on a appelé le gigantisme industriel. L'artisan, le petit patron ont été remplacés par la société anonyme qui, dans notre province, exerce une suprématie incontestée. Quelles sont ces sociétés puissantes aujourd'hui maîtresses de notre sort? Peu de gens le savent et le monde le sache sans délai. Et c'est pour que personne ne l'ignore que Victor Barbeau a écrit "MESURE DE NOTRE TAILLE" qui doit paraître prochainement aux éditions du "Devoir" et que l'on peut commander dès aujourd'hui à notre service de librairie. Prix: \$1 franc.

Conception païenne

Toutes ces vérités générales —

"Montréal sous la menace rouge"

Causerie du P. Archambault à la section Duvernay

Le déjeuner mensuel de la section Duvernay de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a eu lieu, hier midi, au Cercle Universitaire, sous la présidence de M. Téléphore Brossard. L'hôte d'honneur était le R. P. Papin Archambault, S.J., qui parla de l'infiltration à Montréal des doctrines révolutionnaires, du danger que présente pour notre ville l'accroissement de la population cosmopolite, des devoirs que cette situation nous impose et de l'aide que nous devons apporter aux étrangers catholiques.

On remarquera à la table d'honneur: le R. P. Papin Archambault, S.J., M. Téléphore Brossard, président de la Section Duvernay, M. Olivier Maurault, P.S.S., recteur de l'Université de Montréal, M. l'abbé Lionel Groulx, MM. Henry Auger, leader du Conseil municipal de Montréal, Adhémar Raynaud, conseiller municipal de Préfontaine, François Leduc, conseiller municipal d'Ahuntsic et député de Laval; J.-A. Julien, président de la Société Saint-Vincent de Paul; J.-V. Desaulniers, J.-E. Laforce, président général de la Société Saint-Jean-Baptiste; M. le chanoine Z. Alarie, M. l'abbé Adélar Desrosiers, principal de l'École normale Jacques-Cartier; le Dr Eudore Duveau, M. l'abbé Rosaire Caron, curé de Sainte-Madeleine d'Outremont et aumônier général des Artsans; M. Alphonse de La Rochelle, chef du secrétariat de la Société Saint-Jean-Baptiste.

Plus de 117,043 étrangers à Montréal

Comme la vigoureuse conférence du R. Père Archambault paraîtra en brochure, cette semaine même, sous le titre de: "Sous la menace rouge", nous nous contenterons d'en donner brièvement les grandes lignes. Le conférencier signale que la ville de Montréal se cosmopolitise rapidement. Au dernier recensement, en 1931, il y avait à Montréal, sur une population de 818,577 citoyens, 523,063 Canadiens français, 178,461 citoyens de langue anglaise et 117,043 étrangers. Si l'accroissement des étrangers continue dans tous les domaines se fera largement sentir.

Le plus gros contingent parmi les gens de races étrangères est celui des Juifs. Viennent ensuite les Italiens et divers groupes de l'Europe centrale. En 1921, il n'y avait à Montréal aucun Lituanien; il y en avait 2,141 au dernier recensement, en 1931; de 1921 à 1931 les Finlandais ont monté de 8 à 1,545, les Tchèques de 22 à 3,645, les Hongrois de 67 à 3,514, les Allemands de 1,250 à 5,260 (leur nombre a plus que triplé), etc.

La propagande communiste est très active parmi ces groupements étrangers et comment y résisteront-ils si de solides convictions religieuses ne les protègent contre le courant qui entraîne aujourd'hui la masse ouvrière vers les théories extrêmes?

Il existe parmi ces groupements une trentaine de clubs où se préparent les théories les plus subversives. Comme contre-poids à ces clubs, il est vrai que 50,000 étrangers sont catholiques mais malheureusement tous ne sont pas bien organisés, bien dirigés, bien soutenus. Beaucoup d'entre eux sont dispersés dans la ville et n'ont pas de paroisse à eux, d'où la difficulté pour les quelques prêtres étrangers d'atteindre tous leurs compatriotes catholiques. Comme, en outre, la plupart de ces catholiques sont pauvres ils ne peuvent pas soutenir le clergé qui leur est si cher et de leurs écoles, le soutien de leurs indigents et de leurs malades. L'ennemi, le communisme, profite de cette situation.

Il nous appartient d'enrayer le mal du communisme

Ces catholiques étrangers sont nos frères dans la foi. Il nous appartient de les protéger contre le mal du communisme, contre les doctrines révolutionnaires. Nous nous occupons moins, en vérité, de ces malheureux échoués sur notre sol que des populations lointaines de la Chine, du Japon ou de l'Afrique.

Le Comité des Oeuvres Catholiques de Montréal, après avoir étudié ce grave problème, sous la présidence de Mgr Chaumont, a conclu qu'il faut créer sans tarder un comité d'Aide aux étrangers catholiques, qui, d'après le conférencier s'efforcera d'attirer l'attention

des Canadiens français catholiques sur la situation des étrangers catholiques, qui verraient aussi à trouver les fonds nécessaires pour subvenir aux besoins immédiats des étrangers catholiques, pour les grouper en paroisses, leur donner des écoles où des religieuses enseigneraient les petits étrangers dans leur propre langue, pour donner aux adultes les moyens de compléter leur instruction et d'apprendre, si possible, notre langue afin de les orienter vers nos milieux où leur foi serait mieux préservée. Ce comité s'occuperait aussi de former dans tous les milieux étrangers, des apôtres laïques qui sauraient exposer à leurs compatriotes, dans leur langue, les principes chrétiens.

Quel que soit le plan qu'on adoptera pour venir en aide à nos immigrants catholiques, il faut qu'une action vigoureuse et méthodique soit lancée immédiatement, dans ce sens. C'est un impérieux devoir pour tous les Canadiens français catholiques de s'intéresser à leurs frères dans le Christ, sans distinction de race.

Funérailles du jeune Pierre Savary à Québec

Québec, 19. — Les obsèques du jeune Pierre Savary, fils de M. Roméo Savary, arpenteur-géomètre, ingénieur civil, professeur à l'Université Laval et à l'École des Beaux-Arts de Québec, et de Mme Savary, née Demers, auront lieu ce jeudi matin, à 9 heures, en l'église Notre-Dame du Chemin, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Décédé le 12 courant, à l'hôpital du Sacrement, à la suite d'une grippe qui dégénéra en broncho-pneumonie, le jeune Pierre Savary était l'un des plus brillants élèves de la classe du jeune Pierre Savary. MM. Yves Simard, Fernand Falard, Émile Lachance, Laurent Paquin, Louis Guay, Charles Gauthier, René Cantin et Alexandre Renaud, comme diacre et sous-diacre. Dans les stalles du sanctuaire, avaient pris place M. l'abbé Horace Gagnon, ancien curé de Notre-Dame du Chemin, M. l'abbé Wilfrid Moreau, M. l'abbé N.-J. Froulx, MM. les abbés Adolphe Garneau et Lauréat Dion célébrèrent des messes basses aux autels latéraux.

M. l'abbé Jules Rancourt, maître de chapelle, dirigeait la chorale-paroissiale qui rendit plusieurs notes funèbres. Dans l'imposant cortège, on remarquait à la suite des membres de la famille: M. E. Morin, C.R., et Jules Gingras, architecte; M. l'abbé Gagnon, M. J.-B. Garneau, M. Hozel, J. Martill, P. Rousseau, architecte; J.-B. Soucy, architecte; G. Desmarais, architecte; professeurs à l'École des Beaux-Arts; MM. J.-E. Drolet, C.R., M. Morin, C.R., J.-M. Guérard, C.R., M. l'abbé Gagnon, M. l'abbé A.-V. Dumais, J.-E. Samson, C. Lavoye, Garant, S. Girard, G. Beaubien, L. Lacroix, J. Rousseau, P. Dumais, P. Godbout, A. Shields, M. Biondini, M. G. Lefebvre, L. Letellier, G. Thibault, R. Thibault, E. Bélanger, A. Chabot, R. Dussau, M. St-Laurent, J.-M. Thibault, G. Gagnon, A. Rochette, F. Robitaille, L.-P. Fiset, C.-E. Tardif, A. Nolin, J.-B. Renaud, L. Blé, J. St-Laurent, L. Lapointe, M. L. Gagnon, J. Talbot, R. Talbot, J. Paquet, A. Papiillon, T. Robitaille, A. Girard, A. Dorion, le Dr J.-E. Thibault, A. Turcot, M. A. Gagnon, S. Méthot, L.-M. Deschênes, M. Chabot, R. Richard, le major J. Matte, J.-E. Desrochers, M. Bureau, E. MacKay, L. Drolet, J. Colas, A. Montreuil, A. Lord, E. Guay, J. Olivier, L. Croteau.

Un nombre des élèves d'architecture de l'École des Beaux-Arts, ont remarqué: MM. R. Robitaille, A. Royer, G. Venne, P. Deschamps, G. Garneau, R.-E. Samson, C. Nadeau, P. Cauchon, E. Bégin et J.-M. White.

L'inhumation a eu lieu au cimetière Belmont.

Le procès d'Armand Laflamme remis

Le procès d'Armand Laflamme, accusé d'avoir incité au désordre lors de l'assemblée du premier ministre, M. Taschereau, au marché Saint-Jacques, le 20 novembre dernier, a été remis au prochain terme de la Cour d'assises. C'est le procureur de la Couronne, Me Robert Bourassa, qui a demandé la remise, en représentant que c'est son confrère, Me Gérard Fautoux, actuellement retenu à Hull, qui a préparé la cause et qui devait plaider. L'avocat de la défense, Me Philippe Monette, s'est opposé à cette demande en déclarant que ces délais sont de nature à causer préjudice à la réputation de son client, M. le juge Charles Wilson a accordé la remise.

Ils ont besoin d'espérance

Aider le pauvre n'est pas seulement un devoir de charité, c'est aussi un devoir civique. Les oeuvres soutenues par la FÉDÉRATION DES OUVRIERS FRANÇAISES au moyen de sa campagne annuelle ne se contentent pas de donner du secours matériel. Elles raniment les courages abattus et font revivre l'espoir chez ceux que la vie a maltraités. Afin que sa poursuite leur consolate ministère, donnez d'une main libérale aux auxiliaires de la Fédération qui frapperont à votre porte dans la semaine du 18 avril prochain.

Le Comité général de la 4e campagne. Editeur: L'Association Canadienne des Voyageurs de Commerce Section des Trois-Rivières.

ORATEURS, CHANTEURS, SPORTIFS ESSAYEZ Les Pastilles VALDA Vous en serez enchantés. En Vente partout Les Exiger EN BOITES portant le nom VALDA Agent Général pour le Canada: Alfred GUILLET, 84, St-Paul Est, Montréal.

Kino Peio! Supprime les démangeaisons et la chute des cheveux! détrit les pellicules!

VOLCANO CHALIFOUX & FILS LTEE 1106 Beaver Hall - Montréal Usines à St-François.

EXCURSION à QUÉBEC \$3.25 aller et retour de MONTREAL vendredi soir et samedi: 27-28 mars VENDREDI—11.30 p.m. (Windor), 11.55 p.m. (Viger). SAMEDI—8.10 a.m., 5.30 p.m. et 11.55 p.m. (gare Viger), 9.30 a.m. et 11.30 p.m. (gare Windor), 12.00 midi et 8.00 p.m. (gare Bonaventure). RETOUR jusqu'au LUNDI SOIR, 30 mars Billets valables sur les trains des deux compagnies entre Montréal et Québec. Voitures ordinaires. Aucun bagage enregistré. PACIFIQUE CANADIEN CANADIEN NATIONAL

Changements au McGill L'Université McGill annonce deux retraitements et deux nominations de professeurs. Le doyen de la Faculté de droit, M. P.-E. Corbett, abandonne son travail administratif à cette Université mais poursuivra quelque temps encore son enseignement. — Le professeur Nevill Norton Evans, membre du personnel de la section de chimie depuis plus d'un demi-siècle, prend sa retraite. M. W.-H. Hatcher devient professeur régulier à la section de chimie et M. J.-T.-P. Humphrey passe au nombre des professeurs de la Faculté de droit.

Ils ont besoin d'espérance Aider le pauvre n'est pas seulement un devoir de charité, c'est aussi un devoir civique. Les oeuvres soutenues par la FÉDÉRATION DES OUVRIERS FRANÇAISES au moyen de sa campagne annuelle ne se contentent pas de donner du secours matériel. Elles raniment les courages abattus et font revivre l'espoir chez ceux que la vie a maltraités. Afin que sa poursuite leur consolate ministère, donnez d'une main libérale aux auxiliaires de la Fédération qui frapperont à votre porte dans la semaine du 18 avril prochain.

AVIS DE DÉCÈS DEGUISE. — A Montréal, le 19 mars 1935, décédé à 87 ans. Philomène Riordan, épouse de feu Thomas Deguise. Funérailles le samedi 23 courant. Le convoi funéraire partira des salons mortuaires funéraires Médéric Lefebvre, 1367, rue Laurier, où le corps est exposé, à 7 h. 30 du matin, pour se rendre à l'église Notre-Dame, où il sera inhumé à la Côte des Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

NECROLOGIE BEAULIEU — A Ville LaSalle, le 18, à 45 ans, Joseph-Hervé Beaulieu, époux d'Yvonne Raymond. BERUBE — A Montréal, le 17, à 23 ans, Aurélien Bérubé, époux de Fernande Doucine. BRISBOIS — A Montréal, le 17, à 84 ans, Odilon Brisebois, époux de feu Philomène Ouellette. BRULOTTE — A Montréal, le 17, à 80 ans, Mme veuve Alfred Brulotte, née Desjardins Barbeau. CORBELL — A Montréal, le 17, à 68 ans, Dominique Corbell, veuf de Carolus Brulotte. DUBEAU — A Montréal, le 17, à 91 ans, Mme veuve Joseph Dubeau. CLERMONT — A Montréal, le 17, à 72 ans, Ulysse Clermont. GAUTHIER — A Montréal, le 16, à 46 ans, Émile Gauthier, époux de Blanche Thibault. GRAY — A Montréal, le 17, à 74 ans, Charles Gray, époux de feu Elizabeth-Elton Scroggie. LARBIER — A Montréal, le 16, à 32 ans, Aurure Myrielle, épouse d'Honoré Labrèche. LALANDE — A Montréal, le 16, à 60 ans, J.-Armand Lalande. LAZY — A Montréal, le 17, à 42 ans, Mme Omer Lazy, née Aurure Desjardins. LEPEACE — A Montréal, le 16, à 36 ans, Maximilien Lepeace, épouse de Rodolphe Lepeace. LEROUX — A St-Monique, le 17, à 61 ans, Mme Liguori Leroux, née Elisabeth Valiquette. MARANDA — A Montréal, le 17, à 34 ans, Mme Antonia Maranda, née Lucienne Desjardins.

Docteurs. Consultez!!! les Grands Constructeurs de France Compagnie Générale de Radiologie Rayons X Toute électricité médicale —Galliois & Cie— Ultra-Violet —Quartz —Intra-Rouge Lampes assistants pour salles d'opérations. —Établissements G. Boullite— Instruments de Diagnostic —Collin & Cie— Instrumentation chirurgicale par excellence. Service d'ingénieur électro-radiologiste Conditions faciles Prix, catalogue sur demande. PAUL CARDINAUX, D. Sc. "PRÉCISION FRANÇAISE" 628 Cherrier MONTREAL HA. 2337

"Une de perdue deux de trouvées" (G. de Boucherville) Illustrateur: Jules Paquette Des animaux paisibles non loin d'elles. Tout à coup un taureau irrité s'élança vers Asile. La pauvre fille, en exécutant une danse d'abolique afin d'amuser ses compagnes, avait mis sans le savoir la tête en courroux. Mort de peur, Asile se voyait exposée sans défense à la colère terrible du féroce animal, quand sur la route un cavalier parut. Pierre avait tout vu et volait à son secours. D'un bond son cheval enjambe la clôture du champ et s'élance. Pierre sauta de selle au moment où le carnage allait commencer. Aveuglé par l'étoffe brillante dont il voulait se venger, le bœuf ne se mit point en garde contre lui, et Pierre l'empoigna par les deux cornes d'une façon si ferme et si rapide qu'il s'arrêta net. L'animal écumait de rage de se voir ainsi contrarié. Un duel effrayant s'engagea entre l'homme et la bête. Parvenant enfin à lui placer le cou sur sa hanche, Pierre lui tordit la tête et le fit rouler sur le sol.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

CALENDRIER

Demain: VENDREDI, 20 mars 1936.

De la Fête
Lever du soleil, 6 h. 04.
Coucher du soleil, 6 h. 12.
Lever de la lune, 6 h. 42.
Pleine lune le 2, à 0 h. 36m. du matin.
Dernier quart le 16, à 2 h. 41m. du soir.
Nouvelle lune le 22, à 11 h. 20m. du soir.
Premier quart le 29, à 4 h. 28m. du soir.

Inondations à Sherbrooke, Chambly-Canton et Richmond

A Beauceville, l'eau couvre les planchers des maisons riveraines

La province de Québec éprouve la semaine dernière par des avalanches et des inondations meurtrières dans le nord de Québec, n'est pas exemple de nouvelles inondations, au moment où une douzaine d'États américains, de la proie de pluies torrentielles, de débordements de rivières, d'explosions, d'incendies, etc.

Sherbrooke

La crue de la rivière St-François inonde plusieurs rues de Sherbrooke, de Lennoxville et de Windsor-Mills. Des automobilistes surpris par la crue des eaux, ont dû se réfugier sur le toit de leur auto, jusqu'à ce que des étudiants en théologie de Lennoxville les secourussent en chaloupe. Des étudiants voyagent de l'Université à leurs demeures en canot ou en chaloupe. Hier après-midi, on a fait la livraison du pain et du lait en chaloupe dans plusieurs rues de Sherbrooke.

Drummondville

Les trains ne circulent plus. L'eau a miné les remblais ferroviaires. Les abords du pont sont passablement affaiblis.

Chambly-Canton

Une dizaine de maisons, situées près de la rive, sont envahies par les eaux de la rivière Richelieu. La crue est de 10 à 15 pieds.

Montréal

Le Pacifique Canadien et le Canadien National ont supprimé les trains en partance pour les États de la Nouvelle-Angleterre hier et aujourd'hui.

Richmond

La rue principale est remplie de quatre à cinq pieds d'eau. Heureusement, l'eau a tendance à se retirer. Il reste que les dommages seront néanmoins élevés.

Dans la Beauce

Québec, 19 (D.N.C.) — La rivière Chaudière ne veut pas être en reste avec les autres cours d'eau de même importance. A neuf heures et demie, ce matin, la situation était particulièrement difficile à Beauceville et à Vallée Jonction, au premier endroit en particulier. Les rivières débordées couvrent les planchers des maisons riveraines à Beauceville. Les hôtels sont dans cette situation.

La voie du "Québec Central" inondée

A un certain endroit il y a une hauteur de neuf pieds d'eau sur la voie du Québec Central. Sur une distance d'un demi-mille l'eau est à une hauteur de trois pieds au-dessus des rails, entre Sainte-Marie et Vallée. Tous les trains sont contremandés entre Vallée et Lac Frontière. D'ailleurs les convois de Québec ou de Lévis ne peuvent pas se rendre plus loin que Sainte-Marie.

Aux dernières nouvelles les dommages à la propriété sont considérables à Beauceville. A Vallée Jonction, les maisons situées dans la "Basse ville" ont de l'eau par-dessus leur premier plancher. Le manoir Bilodeau, entre autres, est dans ce cas. La plupart des riverains ont déménagé leur mobilier. Le niveau de la Chaudière varie constamment; il monte de deux ou trois pouces et baisse ensuite d'autant, suivant le mouvement de la glace.

A Vallée Jonction même, la glace semble encore solide. On ne prévoit pas que l'eau baigne avant deux ou trois jours et il se peut facilement qu'elle monte encore si la débacle ne se fait pas bientôt. Le vent vient du sud et le temps est chaud.

L'Allemagne est coupable d'infraction aux traités de Versailles et de Locarno

Le Conseil de la Société des Nations le juge ainsi — L'histoire ne ratifiera pas ce jugement, dit von Ribbentrop — La France est prête à soumettre le différend à La Haye

(D'après des dépêches de la Canadian Press et de l'Associated Press).

Londres, 19. — Cet après-midi, le Conseil de la Société des Nations a déclaré l'Allemagne coupable d'infraction aux traités de Versailles et de Locarno. Il a fait cette déclaration peu de temps après avoir entendu le délégué du Reichsführer, M. von Ribbentrop, affirmer, dans un discours de vingt-cinq minutes, que, par suite de l'alliance franco-soviétique, l'Allemagne était justifiée d'avoir remilitarisé sa zone frontalière de l'ouest. Après le scrutin, marqué par l'abstention du Chili, M. von Ribbentrop s'est levé et a dit au nom de l'Allemagne que l'histoire ne ratifierait pas le jugement du Conseil et que le résultat du scrutin eût été autre, si les membres avaient eu plus de temps pour étudier le discours qu'il leur avait adressé quelques heures avant le scrutin. Le ministre des affaires étrangères de la France, M. Flandin, s'est aussitôt levé et a rappelé le différend à la Cour permanente de justice internationale.

bentrop avait dit quant à la proposition française de recourir au tribunal de La Haye qu'un organisme judiciaire n'a pas la compétence qu'il faut pour déterminer l'effet du pacte franco-soviétique sur le traité de Locarno, parce qu'il y a à la matière non seulement juridique, mais aussi politique.

M. von Ribbentrop avait parlé de paix dans sa péroraison. Il avait dit, en substance:

Après la suppression de la dernière mesure d'exception qui subsistait contre l'Allemagne, le Reichsführer a renouvelé ses offres de paix. L'Allemagne désire vivre dans une paix amicale avec ses voisins; le peuple allemand désire mettre fin à une longue période de tension entre l'Allemagne et la France. Qu'il me soit permis de vous demander, de vous presser d'écarter vos susceptibilités et de préparer un avenir meilleur à notre Europe, qui a besoin de paix.

Mais le discours a déçu les Allemands qui comptaient que l'Allemagne retirerait une partie des troupes qu'elle a envoyées le long de sa frontière ouest.

Les inondations aux Etats-Unis

Pittsburg presque submergée — Près de 75 victimes

D'après les dépêches de l'Associated Press, de la Canadian Press et de nos correspondants.

Douze États de l'est des États-Unis subissent les ravages d'inondations, comparables seulement à celles de 1889, qui ont entraîné plus de 2,200 pertes de vie dans les seules villes de Pittsburg et de Johnstown. Cette année, la ville de Pittsburg, dans la Pennsylvanie, est la plus affectée. Cette capitale de l'acier, comme on l'a surnommée, est presque une ville sous l'eau. Les étages inférieurs de ses nombreux établissements industriels sont noyés. Les habitants ne songent qu'à assurer leur vie et à mettre leurs biens à l'abri. Des milliers de familles se réfugient aux étages supérieurs de leurs maisons.

Le gouvernement de Washington a dépêché des équipes de secours dans les villes les plus ravagées par les inondations et dans les endroits les plus exposés au débordement des rivières. Ces équipes distribuent des vivres, soignent les blessés, recueillent les morts, apaisent les gens, mettent fin aux paniques qui ne manquent pas d'éclater.

On estime à près de soixante-quinze le nombre des victimes des inondations. Il en aurait eu trente dans le seul État de la Pennsylvanie. Voici d'ailleurs un résumé des ravages des inondations dans chacun des douze États de l'est de la république américaine:

PENNSYLVANIE

Trente morts au moins. Pittsburg inondé. Incendies, explosions, privation d'énergie électrique. Les troupes sont sur les lieux. Johnstown également inondé. Cinquante, 10,000 personnes fuient vers les hauteurs, pris de panique à la nouvelle — fausse — de la rupture d'un barrage. L'eau a atteint jusqu'à 26 pieds de hauteur pendant quelques heures dans la partie domiciliaire nord de Johnstown.

MASSACHUSETTS

Les services de communications et de transport sont désorganisés. Boston est dans une pénurie de lait. Worcester souffre de privation d'électricité. Un mort à Joinette aux quinze de la semaine dernière.

VERMONT

Quatre morts. Des barrages menacés de céder.

MAINE

Un mort. Dommages matériels évalués à 10 millions.

CONNECTICUT

Trois éclueses sont rompues. 200 personnes sans abri. Douze immeubles envahis ou déplacés par les eaux et le vent à New-Hartford.

NEW-HAMPSHIRE

Barrage emporté à Claremont. Service des transports paralysé.

NEW-YORK

Environ 2,000 personnes sans abri. Plusieurs milliers de familles isolées par les eaux. Circulation routière impossible. L'énergie électrique fait défaut. 135,000 hommes de la Works Progress Administration mobilisés pour porter secours aux sinistrés.

VIRGINIE OCCIDENTALE

13 morts; neuf noyés et quatre brûlés. Les quartiers les plus bas de plusieurs villes sont inondés. Le niveau des rivières monte constamment. 100 familles ont fui Moundsville.

MARYLAND

Un mort. Les rues de Cumberland inondées. Dommages évalués à plus de \$1 million.

VIRGINIE

Deux morts. La vallée de Shenandoah fortement endommagée par le vent.

GEORGIE

Un ouragan a tué deux personnes.

CAROLINE DU NORD

Des centaines d'écoliers, surpris par la tempête et restés isolés.

Dans la plupart des États, les familles sans abri ont passé la nuit dans les immeubles gouvernementaux ou municipaux. On imagine les scènes de désolation qui s'y sont déroulées.

Le comité de secours aux sinistrés, mis sur pied par le président Roosevelt, a mobilisé toutes les bonnes volontés. Des avions ont cessé de survoler les régions inondées ou menacées d'inondation pour signaler aux autorités les secours à y envoyer.

Comme il arrive souvent en de pareilles occasions, des scènes de pillage se sont déroulées, principalement à Pittsburg. La police a eu vite fait d'y mettre fin en exerçant un barrage sévère autour de la partie de la ville la plus ravagée. Le maire McNair a donné des ordres sévères contre le "racketeering". Il a donné instruction de poursuivre tous les marchands qui demanderaient des prix exorbitants pour leurs marchandises.

Mort du millionnaire Hopwood

Londres, 19 (A.P.) — Sir William Hopwood, surnommé le "millionnaire en manches de chemise", est mort hier à Londres. Ancien employé de filature, il avait acquis une vaste fortune en spéculant sur le coton à la fin de la guerre. Ces années dernières, il a perdu son argent aussi vite qu'il l'avait accumulé. Pendant les années de sa richesse, il continua à vivre comme un gagnepetit. De là son surnom.

Pseudonymes canadiens

MM. Francis-J. Audet et Gérard Malchelosse déchirent le voile qui cache des écrivains canadiens anciens et contemporains

Le premier ouvrage du genre au Canada — Œuvre de patience et de ténacité — Préface de M. Aegidius Fauteux — Tirage limité à 330 exemplaires, hors commerce

Cette liste des noms de plume canadiens forme un petit volume qui sera fort prisé des collectionneurs. Aussi, rien de surprenant que l'éditeur en soit M. Gonzague Ducharme.

Alfred AYOTTE

Les droits des provinces

L'attitude de la Nouvelle-Ecosse et celle du Nouveau-Brunswick

Halifax, 19 (C.P.) — M. Percy D. Black, conservateur de Cumberland, a déclaré hier à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Ecosse que le Nouveau-Brunswick seul avait eu le courage de défendre les droits des provinces à la conférence fédérale provinciale alors que la Nouvelle-Ecosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Québec étaient restés silencieux. Il a exprimé la crainte de voir la province perdre de ses droits et accusé le gouvernement de refuser de faire connaître son attitude. La seule indication que nous ayons, dit-il, est la déclaration du procureur général du Nouveau-Brunswick qu'il a dû combattre seul pour empêcher que le pouvoir d'amender la constitution ne soit transporté de Westminster à Ottawa.

Le débat s'est prolongé pendant une bonne partie de la séance de l'après-midi. Le chef de l'opposition conservatrice, M. Gordon S. Harrington, a déclaré de son côté que l'on n'a pas plus de raison de tenir des conférences secrètes quand on discute de la modification de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord que de tenir des conférences secrètes pour discuter de la température.

Le premier ministre, M. Angus Macdonald, a répondu que les représentants de la Nouvelle-Ecosse ont pris toutes les mesures de précaution nécessaires pour sauvegarder les droits de la province. Ils ont assisté à toutes les séances de la conférence, et que n'ont pas fait les délégués du Nouveau-Brunswick. L'attitude du Nouveau-Brunswick, c'est celle de la Nouvelle-Ecosse — d'attendre les conclusions de la conférence, s'il est possible d'en venir à des conclusions, puis de soumettre ces conclusions à tous les gouvernements du Canada. Le gouvernement libéral de cette province, a-t-il ajouté, l'héritier politique de ceux qui se sont battus pour le gouvernement responsable et les droits des provinces, ne saurait faillir à ses obligations vis-à-vis de la population de la Nouvelle-Ecosse.

Mort du millionnaire Hopwood

Londres, 19 (A.P.) — Sir William Hopwood, surnommé le "millionnaire en manches de chemise", est mort hier à Londres. Ancien employé de filature, il avait acquis une vaste fortune en spéculant sur le coton à la fin de la guerre. Ces années dernières, il a perdu son argent aussi vite qu'il l'avait accumulé. Pendant les années de sa richesse, il continua à vivre comme un gagnepetit. De là son surnom.

La Politique

L'assemblée du député Leduc

La politique municipale en fonction de la politique provinciale — L'influence désastreuse du régime de Québec sur l'administration de Montréal — L'administration financière des écoles par la corporation municipale

Discours de MM. Leduc, Raynault, Tremblay, Bélanger, Lesage, Forest, Thibault et Hogue

La politique municipale en fonction de la politique provinciale, l'influence désastreuse du régime de Québec sur l'administration de Montréal; tel fut le thème des discours prononcés au cours de l'assemblée tenue hier soir par M. F.-J. Leduc, échevin d'Ahuntsic et député provincial de la circonscription de Saint-Alphonsé de Youville. Les orateurs qui ont pris part à cette réunion de l'Union nationale étaient pour la plupart des échevins, collègues de M. Leduc, qui ne pouvaient manquer de faire une large part aux questions municipales. L'auditoire était nombreux et manifestement sympathique.

M. Leduc

M. François-Joseph Leduc s'est attaché à parler de questions financières. On s'efforce, dit-il, de dresser la campagne contre la ville. Pour ma part, je suis heureux de représenter un comité qui est à la fois urbain et rural. Le principe qui veut que la prospérité d'un pays dépende de l'attitude de son équilibre parfait entre la ville et la campagne qu'il faut chercher la solution du problème.

M. Leduc considère que l'expérience qu'il a acquise à l'hôtel de ville est une sorte d'apprentissage qui l'a préparé à aborder la politique provinciale. La ville de Montréal est sous la dépendance absolue du gouvernement de Québec. Il est évident que le budget, sur un total de \$48,000,000, il n'y a qu'un million de \$12,000,000 pour les services municipaux. S'il n'y a pas d'argent pour exécuter les travaux qui s'imposent, c'est qu'il faut payer l'intérêt et l'amortissement sur les millions gaspillés lors de l'achat de la Montreal Water and Power, sur les dettes de Maison-Neuve qui nous coûtent encore aujourd'hui \$1,000,000 par année, c'est qu'il nous faut faire face aux obligations assumées par le contrat du tramway. Toutes ces transactions désavantageuses ou presque nous ont été imposées par Québec. La victoire du 25 novembre marque la fin de l'exploitation de Montréal par le régime québécois: lors même qu'elle n'aurait pas d'autre résultat, les citoyens de Montréal peuvent se féliciter du vote qu'ils ont donné.

La réforme de la fiscalité

M. Leduc a terminé son discours en traitant de la réforme de la fiscalité — qui s'impose dans l'intérêt du contribuable qui est accablé d'impôts de toutes sortes et qui paie beaucoup trop cher d'intérêt sur l'argent que doivent emprunter les provinces, les municipalités et les commissions scolaires — et de la révision des lois des compagnies — dans l'intérêt de l'épargnant dont on vient raffer les économies.

M. Raynault

M. l'échevin Adhémar Raynault s'est moqué de l'esprit de parti et de l'opportunistisme des politiques qui changent de programme d'une paroisse à l'autre; il croit, pour sa part, que la règle d'un homme public devrait être la franchise. Il a réclamé pour la corporation municipale de Montréal l'administration financière des écoles dont on laisserait, bien entendu, la direction pédagogique au Conseil de l'instruction publique; il n'y a pas de raison pour que le gouvernement de Québec s'arroge la haute main sur l'administration de nos écoles.

M. William Tremblay

M. William Tremblay, député provincial de Maison-Neuve, a dénoncé les exemptions de taxes, les exemptions à la loi du salaire minimum des femmes et à celle du contrat collectif, qui chassent les industries de Montréal pour les amener dans les petits centres de la province où l'on ne paie pas les gens. M. Tremblay a rappelé l'intérêt que M. Maurice Duplessis a toujours porté aux affaires de Montréal et plus particulièrement aux petits propriétaires qui sont en train de voir tous leurs biens passer aux compagnies de trust. Le régime provincial est un cadavre, dit-il, il suffit de le toucher pour qu'il s'affaisse dans la tombe.

Pour le temps de guerre

Paris, 19 (SPA). — La commission de la Chambre des députés chargée des questions relatives à l'armement du gouvernement de l'Est a adopté un projet de loi pour l'organisation civile et industrielle du pays en temps de guerre.

Bulletin météorologique

Toronto, 19 (S.P.C.) — Hier il a fait doux dans tout le pays; il y a eu plus d'est de l'Ontario et dans l'ouest du Québec. Voici le temps qu'il fera probablement au Québec demain:

Bassin de l'Outaouais et du St-Laurent: doux, temps variable.

Nord-ouest et les St-Jean: temps variable.

Rive nord: vent vif, pluie.

Golfe et baie de Chaleur: doux, vent de l'est et du sud-est, pluie.

M. Rochette à Ottawa

Québec, 19. (D.N.C.) Le conseil des ministres s'est terminé à 1 h. 20 hier après-midi. Le premier ministre a alors déclaré qu'on avait continué la considération du discours du trône.

Une autre séance du cabinet a eu lieu ce matin.

M. Edgar Rochette, nouveau ministre du Travail, est parti pour Ottawa immédiatement après la séance d'hier. Il confèrera avec M. Ernest Lapointe, M. J.-E. Michaud, ministre des Pêcheries, et M. Pierre-F. Casgrain, au sujet des pêcheries.

Caucus des députés ministériels lundi

Québec, 9. — Le premier ministre Taschereau a convoqué un caucus des députés ministériels pour lundi prochain, à 3 heures de l'après-midi dans l'édifice du Parlement. Il est probable que la réunion aura lieu dans la salle du comité des bills privés.

Bill de M. Gardiner au sujet du blé

Ottawa, 19. (D.N.C.) — Le gouvernement a apparemment l'intention de liquider certaines anciennes transactions des cartels de blé afin de tirer toute la situation au clair et de faire disparaître les vieux griefs. Le ministre de l'Agriculture, M. Gardiner, donne avis de la résolution suivante:

Il y a lieu de présenter un projet de loi afin de pourvoir au paiement de certaines sommes d'argent à la Commission canadienne du blé pour distribution aux producteurs primaires de blé dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, de son livre du blé produit en 1930 à la Canadian Co-operative Wheat Producers Limited, par l'intermédiaire des agences de leurs cartels respectifs; afin de pourvoir au paiement, par la Commission canadienne du blé, à la Canadian Co-operative Wheat Producers Limited, sur les créances grossières produites durant l'année 1930; et afin de pourvoir au paiement des dépenses raisonnables encourues par la mise en vigueur de la loi.

Questions de M. Ferland

Ottawa, 19. (D.N.C.) — M. C.-E. Ferland, libéral de Joliette, l'Assemblée législative, demande au gouvernement combien d'automobiles ont été manufacturées au Canada et aux États-Unis de 1929 à 1935; quels ont été, pour chaque année, au Canada, le nombre total d'employés dans l'industrie de l'automobile, la somme totale des salaires payés, les capitaux engagés dans l'industrie et les dividendes payés.

La rédaction du discours du trône est terminée

Québec, 19 (D. N. C.). — A l'issue d'une nouvelle séance du conseil des ministres qui a eu lieu ce matin, M. Taschereau a déclaré aux journalistes que l'on avait terminé au cours de cette séance la rédaction du discours du Trône et qu'une autre séance, la dernière, avant la session, aura lieu lundi matin afin de mettre la dernière main aux préparatifs de la session.

L'"Illustration"

La série des procédures continue dans l'affaire de l'Illustration. Hier M. le juge Boyer a reçu de la part de M. Georges Ducloux deux oppositions aux jugements de M. le juge Forest; ces oppositions, qui ont été produites, reçues, signifiées et rapportées hier, seront entendues demain matin par M. le juge Boyer.

En recevant ces oppositions M. le juge Boyer n'a pas suspendu l'ordre de convocation des assemblées des créanciers, mais il en a suspendu l'exécution jusqu'à adjudication finale sur les oppositions.

Dans les oppositions on allègue entre autres moyens: que M. Eugène Berthiaume n'avait pas été agréé pour présenter les deux requêtes au sujet du compromis parce qu'il ne résidait pas à Montréal comme il le prétend dans ces requêtes, mais bien à Paris, et que comme tel il doit fournir caution pour le paiement des frais que sa procédure entraîne; qu'il n'y a aucune justification au dossier montrant que M. Berthiaume autorise les requêtes qui ont été faites à son nom; que M. Berthiaume n'est pas un créancier dans la liquidation et que comme tel il n'a pas le droit d'intervenir et d'offrir un compromis.

Une partie de Saint-Hyacinthe inondée

Plusieurs manufactures ferment leurs portes — La livraison du pain et du lait se fait en chaloupe ou à dos de cheval, à certains endroits

St-Hyacinthe, 9 (D.N.C.) — La ville de St-Hyacinthe est actuellement en proie à l'inondation. L'eau de la rivière Yamaska n'a cessé de monter depuis hier soir, et ce matin en bas de la digue de la compagnie Pennams, elle dépasse de quelque vingt pieds son niveau normal. Dans le bas de la ville, les rues Saint-Casimir, Saint-Pascal, Saint-Michel, Concordie, Saint-Louis, Saint-Paul, Sainte-Marguerite, Piéti, Saint-Simon, Sainte-Anne, sont inondées en tout et en partie, et des centaines de familles ont été obligées de déménager temporairement. La circulation est complètement interrompue dans cette partie de la ville, où l'on ne se déplace plus qu'en chaloupe. Le chef de police Adolphe Bourgeois et ses hommes ont requisitionné toutes les chaloupes de la ville, pour servir dans la région inondée.

Entre temps l'eau continue à monter et l'on craint une répétition du désastre de 1927.

La route Saint-Hyacinthe-Montréal, ouverte depuis seulement quelques jours est complètement fermée à la circulation, à cause de l'inondation dans la région de Saint-Damase.

On nous rapporte que depuis hier soir une vingtaine d'autos et de camions sont immobilisés à Saint-Damase.

Ces manufactures que depuis hier soir une vingtaine d'autos et de camions sont immobilisés à Saint-Damase.

Ce matin, les manufactures les plus importantes de Saint-Hyacinthe ont dû fermer leurs portes et renvoyer chez eux les ouvriers à cause du manque d'énergie électrique. La Southern Canada Power Co. Ltd. est incapable de leur fournir du courant, par suite des dommages de l'inondation à Drummondville, où se trouve sa principale station de génération. Pour l'instant, la Southern a dû se raccorder avec la Shawinigan Power, et les seuls petits établissements et maisons privées jouissent des services électriques. On rapporte que des points de la région ont été emportés, mais il est impossible de vérifier vu la difficulté extrême d'obtenir des communications téléphoniques avec l'extérieur. Nombre d'enfants ont été incapables de se rendre ce matin à l'école et les classes de la paroisse du Christ-Roi sont fermées. Dans certaines rues, la livraison du pain et du lait se fait ce matin en chaloupe et même à dos de cheval.

M. Verge démissionne à Québec

Québec, 19. (C.P.) — Les membres du comité administratif municipal ont accepté la démission de M. P.-N. Verge comme administrateur du chômage et ils ont nommé pour le remplacer M. E.-E. Brochu, un employé du bureau du chômage.

Boîtes spéciales pour quêtes publiques

M. Max Seigler, échevin de Laurier, est d'avis que les *tags days* ne devraient être permis, qu'à condition d'employer des boîtes spéciales que fabriquerait la ville, et qui devraient être ouvertes devant les autorités compétentes.

La ville, pour se dédommager des frais, louerait les boîtes à raison de cinq sous l'unité.

M. Houde reçoit les conférenciers du "Réveil rural"

Le maire de Montréal, M. Camille Houde, a reçu hier soir à ses appartements de l'hôtel Mont-Royal, les trois conférenciers du programme *Le Réveil Rural*, de Radio-Canada. L'émission était consacrée aux Cantons de l'Est et elle a vivement intéressé le premier magistrat de la métropole. Les conférenciers étaient MM. Adolphe Brassard et le notaire Maurice Lussier, de Danville, et M. Joseph Isabelle, d'Abestos.

Le "McLean" attendu au quai Victoria ce soir

Le brise-glace du gouvernement, le *N. B. McLean*, a touché l'île de Montréal, hier soir, une semaine plus tôt que l'an dernier et deux jours plus tôt que la date la plus hâtive dans l'histoire du port de Montréal.

Aujourd'hui le brise-glace s'attache à la glace qui s'étend entre Varennes et Verchères. Vers 2 heures, il reviendra au quai de l'Impérial Oil pour se frayer un chemin vers le quai Victoria, où il compte arriver ce soir.

Ligue des restaurateurs

Une assemblée de la Ligue des restaurateurs aura lieu demain soir, à 8 h. 30, au 688 rue St-Catherine ouest.

M. J. Lolo Trudé, directeur du service des hôteleries de la province de Québec, nous parlera sur le sujet suivant: Les touristes et les règlements du restaurateur.

M. Fauteux, autre membre des

Le grand événement de la saison du bridge

C'est la publication de l'ouvrage *Le grand événement de la saison du bridge* canadien français. Le *Bridge pour Tous*, par M. Arsène DesRochers, notre autorité nationale en matière de *Bridge-Contrat*. Une préface de l'expert américain Ely Culbertson approuve les principes fondamentaux de ce jeu.

En vente au Service de Librairie du "Devoir", au prix de \$1.00 franco.

LA RADIO

RADIO-GAZETTE

Jeudi, 19 mars

Radio-ondes courtes

TOKYO — 4 p.m. — The Showings of Japan — J.M. Naaki, 27.9 m.
BERLIN — 6 p.m. — Le baromètre de l'école (anecdote musicale humoristique), par Herbert White — DJC, 49.8 m.

Radio-États-Unis

WABC — 348.8 mètres — 860 kilocycles
4.30 p.m. Souhaita du vieux Kentucky.
6.15 p.m. Nouvelles de la jeunesse.

Demi-heure de la Société Saint-Jean-Baptiste

10.15 p.m. CKAC — L'activité de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, causée par le chef du secrétariat.

L'Heure catholique

5.00 p.m. CKAC — La causerie religieuse à l'heure catholique du 22 mars, organisée par le Comité des Œuvres catholiques de Montréal, sous le distingué patronage de S. E. Mgr Gauthier, sera donnée par le R. P. Vincent Colozza, S.J.

Vendredi, 20 mars

Radio-ondes-courtes

ROME — 6 p.m. — Nouvelles en anglais — Opéra du Théâtre Carlo-Felice, à Gènes.
LONDRES — 7 p.m. — With and Without Prejudice — GSD, 25.5 m., GSC, 31.3 m.

Radio-États-Unis

WABC — 348.8 mètres — 860 kilocycles
1.45 p.m. Mount and Gest, pianistes de concert.
2.30 p.m. L'École américaine de l'air — Section d'orientation professionnelle.

Musique de chambre

Le quatuor à cordes Harisay donnera un récital le jeudi, 19, à 8 h. 30, aux postes du réseau national de Radio-Canada.

L'Heure provinciale

8.00 p.m. CKAC — Programme varié avec le concours de Mme Gilberte Comeau, soprano; de M. Armand Noël, baryton; et du Septuor de l'Heure provinciale.

SOMMAIRE

JEUDI, 19 MARS

CRCM — 329.7 mètres — 910 kilocycles
5.00 Concert (disques).
5.30 Aspects pratiques de l'agriculture — causerie agricole.

CKAC — 411 mètres — 730 kilocycles

8.15 Variétés musicales.
8.30 Chansons françaises.
9.00 Les grandes vedettes de la radio.
9.30 Le programme du foyer.

CFCF — 500 mètres — 600 kilocycles

11.45 Méloïdes.
1.00 Bourne.
1.30 L'école culinaire.

6.30 Radio-annuaire

7.30 Heure — Samovar.
8.30 In the Twilight, CCR.
8.30 Le Père Jadis.

VENDEDI, 20 MARS

CRCM — 329.7 mètres — 910 kilocycles
5.00 Concert (disques).
5.30 Les Cavaliers de la Salle.

CKAC — 411 mètres — 730 kilocycles

8.15 Variétés musicales.
8.30 Chansons françaises.
9.00 Les grandes vedettes de la radio.

CFCF — 500 mètres — 600 kilocycles

11.45 Méloïdes.
1.00 Bourne.
1.30 L'école culinaire.

10.15 Musique classique

10.45 Causerie sur la beauté.
11.00 Menu musical.
11.45 Musique d'orgue.

POSTES DE LA C.C.R.

Table listing radio stations and their frequencies: Provinces maritimes, Québec, Ontario, etc.

LE THÉ 'SALADA' est délicieux

Au poste CKAC ce soir à 8 heures 45

LES MEMOIRES DE L'INSPECTEUR BERNARD

UN GRAND CRI DANS LA NUIT!

LA BIÈRE Frontenac White Cap LA REINE DES BIÈRES

Les causeries radiophoniques de M. Jean Bruchési

L'homme, cet inconnu

Retraite fermée au Christ-Roi

Démision du maire et des conseillers de St-Gédéon

Ainsi pense LA PRESSE CANADIENNE de jour en jour

ONZE MAGASINS TOUSIGNANT FRERES LIMITEE

Examen de la vue Lunetterie moderne

GRATIS Nous allons à domicile vérifier lampes

Rhumes — Asthme Toux — Bronchites

Sirop Villars — Efficace dans les affections des voies respiratoires

BIBEAU FRERES Les bijoutiers connus

Vers la répartition des taxes scolaires

Le premier ministre d'Ontario et son gouvernement tiendront leur promesse — Un projet de loi, qui sera présenté la semaine prochaine, établira une répartition plus équitable des impôts scolaires

Du Droit du 17 mars:

Lorsqu'il reçut, le 22 janvier 1935, les représentants des contribuables catholiques d'Ontario, venus pour lui demander de répartir plus équitablement les taxes scolaires, M. Hepburn, promit, sans compromettre sur le fond de la question, d'étudier le problème qui lui était posé et d'y trouver, le plus tôt possible, une solution satisfaisante.

Le 14 février suivant, devant une délégation d'Orangistes, il se montra plus catégorique: "Les catholiques, disait-il, ont parfaitement droit d'enseigner leur religion dans leurs écoles... Les contribuables des écoles séparées ont fait plus que leur part de sacrifices pour le soutien de leurs écoles... Je suis un protestant et un franc-maçon, mais je suis dépourvu de préjugés religieux. Je crois fermement aux droits des autres... Les conditions industrielles ont beaucoup changé depuis la Confédération et, en changeant, elles ont modifié la situation

scolaire... En tout cas, les catholiques d'Ontario ne demandent que les mêmes privilèges dont jouissent les protestants dans Québec. Le gouvernement étudiera très attentivement la législation scolaire québécoise, relative à la minorité".

Le premier ministre n'a pas voulu que la session de 1935 se terminât sans promettre formellement que les demandes des catholiques seraient étudiées à la session de 1936. Il disait à cette occasion: "Nous reconnaissons que, dans cette question de taxes, il existe une inégalité. Cette inégalité, les gouvernements précédents l'ont admise, puisqu'ils ont jugé bon d'accroître les octrois des écoles séparées. Il faut trouver à ce problème une solution pratique, et le plus tôt possible".

Cette promesse est sur le point de se réaliser puisque le discours du trône contenait cette phrase: "Outre les mesures déjà mentionnées, on présentera une législation pour assurer une distribution plus équitable des taxes perçues pour fins éducationnelles", et que le premier ministre a annoncé hier que le bill accordant aux écoles séparées une plus large part de taxes des corporations sera soumis à la législature au début de la semaine prochaine.

Nous n'avons pas raison de croire que la nouvelle loi ne comblera pas les espérances des contribuables des écoles séparées. Nous ne pouvons concevoir, en effet, que le gouvernement provincial qui a pris jusqu'ici des attitudes

si énergiques, que le premier ministre, en particulier, qui a promis de donner une solution acceptable au problème de la répartition des taxes, consentent à ne nous jeter qu'un os, ne nous offrent qu'un simulacre de règlement, ne se résolvent pas à accorder aux écoles séparées, partie intégrante du système des écoles publiques, ce à quoi ils savent qu'elles ont droit. Nous ne croyons pas qu'ils se laissent intimider par l'agitation destinée à les paralyser, qu'ils renoncent, sous l'empire de la crainte, à assumer des responsabilités qui ne dépassent ni leurs pouvoirs, ni leur courage. Un jour ou l'autre, les gouvernements sont appelés à mécontenter l'opinion publique, qu'il s'agisse de l'imposition de taxes nécessaires à la vie de l'Etat ou de restrictions à la liberté individuelle commandées par le bien général. Ils ne reculent pas devant ces inévitables nécessités. Pourquoi donc hésiteraient-ils à reconnaître, dans sa plénitude, un principe de justice distributive qui dépasse les contingences politiques? Pourquoi n'oseraient-ils pas poser un acte de ce genre de désintéressement qui grandissent d'autant plus ceux qui les accomplissent qu'ils ne semblent leur donner aucun avantage matériel ou immédiat et qu'ils paraissent même nuire à l'organisation politique d'où ils émanent? En se rendant aux demandes des catholiques-ontariens, le mode de répartition des taxes scolaires différencierait-il quelque peu de celui qui est en vigueur dans la province de Québec, le gouvernement ontarien donnerait à tout le pays un noble exemple de dignité morale et d'honnêteté publique, qui serait en même temps comme une sorte de réhabilitation de la politique de

parti, trop souvent synonyme de déception et de corruption. Nous ne répéterons pas que nous ne demandons rien de plus que le respect des principes reconnus dans les lois de 1886, de 1863 et dans celles qui les ont précédées, que nous ne voulons, pour les écoles séparées, qu'une mesure d'équité, qu'une mesure de justice et de droit. Mais nous tenons à dire que le règlement de la question nous tient plus à cœur qu'on ne le croit. Des pays, pionniers de la civilisation chrétienne en cette province, nous tenons autant à l'école sé-

parée qu'à l'école bilingue, nous dirions même que nous y tenons davantage si l'une et l'autre ne se confondaient pas dans notre attachement, si l'une et l'autre n'étaient pas intimement associées dans l'opération de notre survivance religieuse et nationale, double idéal que le gouvernement a le devoir de respecter et à la réalisation duquel il se doit de coopérer, s'il veut s'en tenir à l'esprit et à la lettre de la Constitution, si le principe d'égalité et de liberté des races a quelque signification.

Charles GAUTIER

6 OPTOMETRISTES DIPLOMES à votre service chez Dupuis

Systeme DE Haut-Parleurs NORTHERN ELECTRIC

MAISON BÉRARD Successeurs de la Cie Royal Silver Plate

REID Pour vos FOURRURES

LITHINES le Dr GUSTIN Pont économiquement une délicieuse EAU de TABLE et de REGIME

AM. 2123 CH. 2193 PHARMACIES PAQUIN WILBROD

SOIN DES PIEDS Spécialité: Chaussettes pour pieds malades.

HOULE & BLEAU 4561 est. Ste-Catherine

Où l'on s'habille bien — Ernest Meunier Marchand-Tailleur

LA LIMONADE PURGATIVE KINOT aux sels de VICHY

ACCESSOIRES DE RADIO PAYELLE 910 BLEURY

PHOTOGRAVURE NATIONALE 4549

COMMERCE ET FINANCE

Nouvelles raisons sociales

Les sociétés et compagnies récemment enregistrées

- Public Credit Jewellery Co., 1117 ouest, Ste-Catherine, Marcia-Ena Lehrer. Rosbil & Co., Vêtements, Rose Pollack, épouse de William Carson. The Wallpaper Shop Reg'd., 1410, Stanley, Cha L. Schryer. Charlebois Hat Reg'd., Joseph-Adam Charlebois. Wellington Coal Co., 610, Bourgeois, James W. Clousen. Venus Restaurants, Inc., 430, Bloomfield, Geo. C. Spiliotopoulos, président. Rush Lake Cold Mines Ltd., 388 ouest, St-Jacques, D. H. Taylor, président. Community Homes Ltd., 1010 ouest, Ste-Catherine, F. C. Dobell, président. Habesco Corporation, 360 ouest, St-Jacques, René Haesen, secrétaire. Union Stamp Co., 1183, Ave Union, Annie D. Ulph. Hôtel Moderne, 905, Papineau, Henri Valiquette. Style Lingerie Shop, 20 est, Ste-Catherine, Hyman-David Novick. M. Nudelman and Co., Max Nudelman.

Les nouvelles en raccourci

Cours de l'or Londres, 19 (P.A.). — Le cours de l'or a fléchi de 1d à 141s.

Banque d'Angleterre Londres 19 (P.A.). — Le rapport hebdomadaire de la Banque d'Angleterre indique les changements suivants, en livres sterling: réserve totale, aug. 177,000; circulation, dim. 169,000; or, aug. 8,000; autres valeurs, aug. 1,333,000; dépôts du public, aug. 2,653,000; autres dépôts, aug. 418,000; réserve pour billets, aug. 169,000; valeurs d'Etat, aug. 1,580,000. La proportion de la réserve au passif est de 39.32% contre 40.05% la semaine dernière.

Cours du sucre New-York, 19 (P.A.). — Le marché du sucre est ferme. Options: mars, offre, 2.62; mai, offre, 2.63; juil., 2.65; sept., offre, 2.65; nov., offre, 2.63; janv., offre, 2.41.

Cours de l'argent Londres, 19 (P.A.). — Le cours de l'argent avancé de 1-8 à 19 3-4. Montréal, (P.C.). — Les cours avancés de 3 à 45 points sur le marché de l'argent. L'option de mars cote 44.58 tandis que les offres à l'ouverture sont comme suit: mai 44.45; juil. sept. et déc. 44.35.

Banque de France Paris, 19 (P.A.). — Le rapport hebdomadaire de la Banque de France indique les changements suivants, en francs: or, dim. 277 millions; solde à vue à l'étranger, dim. 8 millions; effets de commerce escomptés au pays, aug. 684 millions; effets de commerce achetés à l'étranger, dim. 8 millions; prêts, aug. 69 millions; circulation, aug. 1,077 millions; comptes courants, dim. 395 millions; prêts à 30 jours sur titres d'Etat en garantie subsidiaire, aug. 95 millions.

Chambre de construction A la réunion annuelle de la Chambre de la construction, le président sortant de charge, M. R. Gratton, a dit que si la construction ne reprend pas à Montréal dans un avenir prochain nous assisterons à une pénurie de logements en ville. Les nouveaux officiers de cette organisation sont: M. G. W. Hunt, B. Sc., président, MM. R. H. Ross, B.Sc., J. A. Laprés, T.-M. Forrest et P. Booth, B. Arch., vice-présidents. Les autres membres du conseil d'administration sont MM. P. G. Wilmut, C. J. E. Maxwell, A. Bernier, E. G. Montgomery, P. McCuan, P. de G. Beaubien, J. H. Holden, H. W. von Eicken et E. Mercier. M. A. Plamondon a été élu secrétaire honoraire et M. A. Webster, trésorier honoraire.

Board of Trade Le Board of Trade a décidé hier qu'un représentant du Junior Board of Trade assistera aux réunions du conseil du Board principal. Il n'aura pas droit de vote. Dome Mines Toronto, 19. — Le relevé annuel de Dome Mines Ltd pour l'exercice clos le 31 décembre 1935 révèle des profits nets de \$3,719,720 en regard de \$3,882,423 l'année précédente. Le bénéfice net de 1935 est égal à \$3.71 par action. Après avoir défrayé la taxe sur l'or imposée par le gouvernement fédéral et les frais au montant de \$346,202, la production d'or se traduit par \$6,939,989 en regard de \$6,672,721 en 1934. Les frais d'exploitation sont de \$2,274,830 à comparer à \$2,123,191 l'exercice précédent, laissant un bénéfice net d'exploitation de \$4,665,159 auquel l'on a ajouté le revenu net d'exploitation de \$369,595. Le bilan fait voir un actif liquide de \$1,015,112 et un passif exigible de \$1,931,003.

Les rendements

Table of stock returns with columns for Div., Prix, and various stock names like B. A. Oil, Bell Telephone, etc.

Les obligations

Table of bond yields with columns for Offer, Dem., and various bond names like 2 1/2% July 1, 1943, etc.

Marché des changes

Table of exchange rates for various countries including England, France, Belgium, Italy, etc.

Le plan d'Acme Glove Works est approuvé

A l'assemblée spéciale des actionnaires d'Acme Glove Works, Limited, le plan de reconstruction du capital a été approuvé après avoir subi quelques légers amendements en faveur des porteurs d'actions privilégiées. La compagnie demandera immédiatement des lettres-patentes supplémentaires et, quand elles les aura reçues les nouvelles actions seront émises en échange de actions actuellement en circulation.

Les modifications au plan original portent sur les nouvelles actions privilégiées à dividende cumulatif qui sera de 6 1/2 p.c. au lieu de 6 p.c., ces actions seront rachetables à 105 plus le dividende accumulé au lieu de 103 et pourront être converties à raison d'une action privilégiée pour 2 1/2 nouvelles actions ordinaires sans valeur au pair.

Telle que ratifiée, la structure financière de la compagnie consistera en actions privilégiées 6 1/2 p.c. cumulatif, rachetables et convertibles d'une valeur au pair de \$100 au montant de \$1,000,000, dont \$687,000 d'actions seront émises et en 30,000 actions ordinaires sans valeur au pair autorisées dont 24,000 actions seront émises. Deux actions de premier privilège d'une valeur au pair de \$50 seront échangées contre une nouvelle action privilégiée 6 1/2 p.c. cumulatifs plus \$20 au pair comme solde des arriérés. Chaque action de second privilège d'une valeur au pair de \$50 sera échangée contre 1-4 d'une nouvelle action privilégiée 1-2 p.c. cumulatif plus 1-2 action ordinaire nouvelle. Les actions ordinaires "A" qui n'ont pas été émises seront annulées et les actions ordinaires "B" sans valeur au pair seront échangées action par action ordinaire nouvelle.

COMPAGNIE DES TRAMWAYS de MONTREAL Avis de dividende AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de deux dollars et vingt-cinq centes (\$2.25) par action, pour le semestre finissant le 31 mars 1936, a été déclaré sur le capital-actions acquitté de la compagnie, en faveur des actionnaires inscrits au registre, vendredi, 3 avril 1936 à 4 heures de l'après-midi et sera payable le mercredi, 15 avril 1936. Par ordre du bureau d'administration Patrick DUBRE, secrétaire-trésorier.

BOURSE ET CURB

(P.C.) — Le marché local a été généralement ferme ce matin et dans l'ensemble les changements n'ont été que fractionnels. De même, sur le Curb, les changements n'ont été que fractionnels. Acme Glove priv., toutefois, a avancé de 2 1/2 à la suite du projet de reorganisation financière de la compagnie. Les papiers sont fermes. Dans la section des mines Lake Shore, Stadacona, Wright Hargreaves et Siscoe se sont améliorés. Pickle Crow a fléchi.

BOURSE

Table of stock prices for the Bourse section, including Bell Telephone, Canadian Pacific, etc.

CURB

Table of stock prices for the Curb section, including 115 Abbott, 1175 Br. Am. Oil, etc.

Cours moyens à Montréal

Table of average stock prices for Montreal, including 100, 100, 100, etc.

Bourse de New-York

New-York, 19 (P.A.). — Les cours se sont relevés de quelques fractions à 3 points ce matin. L'activité fut toutefois diminuée après l'ouverture. General Motors et Chrysler étaient particulièrement en vedette. Les titres de machines agricoles ont aussi avancé notablement. Allied Chemical a avancé de 4 points, Columbia Carbon de 3 points, Montgomery Ward est en demande.

Table of New York stock prices, including Allied Chemical, American Can, etc.

Bourse des mines

Table of mining stock prices, including Acme, Borden, etc.

COMITE DE PROTECTION DES OBLIGATAIRES

du COLLEGE DE MONTREAL INC. Dépôt des obligations avant le 1er avril 1936 au TRUST GENERAL DU CANADA 112 ouest, rue St-Jacques, Montréal

COMITE DE PROTECTION DES OBLIGATAIRES

du COLLEGE DE MONTREAL INC. Tous les obligataires connus du TRUST GENERAL DU CANADA ont reçu une copie de la CONVENTION DE DEPOT ET PROCURATION qui explique de quelle façon les obligataires accordent, d'une part, au Comité l'autorité nécessaire pour négocier en leur nom et conservent, d'autre part, un titre négociable et la faculté de retirer leur appui, si le règlement offert n'est pas satisfaisant.

TOUS RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE COMITE DE PROTECTION DES OBLIGATAIRES DU COLLEGE DE MONTREAL, INC. Cas. postal 158, MONTREAL

Marché des vivres

Table of food market prices, including ENGRAIS, BEURRE, FROMAGE, OEUFS, etc.

Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires

Advertisements for professional and business cards, including ARPEITEURS & INGENIEURS, COMPTABLES, P.-A. Gagnon, etc.

Documentation

L'Economiste canadien (mars) (Publication de la maison L.-G. Beaubien.) Banque du Canada — La situation — Renseignements sur différentes compagnies — Etude sur Canadian Investment Fund.

AVOCATS

Tél. Harbours 0751 Demetrius Baril, B.S., L.L.B. AVOCAT

BERTRAND GUERIN, GOUDRAULT & GARNEAU

AVOCATS ET PROCUREURS 100, rue St-Jacques, Montréal

Maurice Dupré, C.R. AVOCAT ET PROCUREUR

Dupré, Gagnon, de Billy, Prévost et Gagnon, C.R. Immeuble Morin 111 Côte de la Montagne

LAMOTHE & CHARBONNEAU

AVOCATS J.-C. Lamothe, L.L.B., C.R., J.-P. Charbonneau, B.C.L., L.L.B., L.L.B. Edifice Aldred, coin Notre-Dame et Place d'Armes — Montréal

Vanier & Vanier

AVOCATS 87 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal

BREVETS D'INVENTIONS

MARION & MARION Fondée en 1892 1260 rue Université, Montréal

MARQUES DE COMMERCE

MARION & MARION Fondée en 1892 1260 rue Université, Montréal

COMPTABLE

Edmond Caron, B.A., L.S.C.-C.A. Spécialiste en Impôt sur le Revenu 50 O. rue St-Jacques, 139 rue Alexandre-Harbour 3457 MONTREAL

WISINTAINER & FILS

908, BOUL. ST-LAURENT LES ENCADREURS MANUFACTURIERS Moulures — Cadres — Miroirs Réparation de cadres et miroirs L.A.B. 2264*

RENÉ SAVOIE, I.C., I.E.

Bachelier de arts et sciences appliquées Cours classique, commercial, langues vivantes, brevets. 1448 RUE ST-BROQUE, OUEST



Compagnie d'Assurance sur la Vie NARCISSE DUCHARME PRESIDENT

LA VIE SPORTIVE

La dernière partie du Canadien

Le Canadien terminera sa saison ce soir... Les hommes de Sylvio Mantha feront la lutte avec les Américains de Bill Dwyer...

Le Royal est champion du Groupe senior

Le club Royal, dirigé par Don Penniston, a de nouveau remporté le championnat du Groupe Senior...

Deux finales ce soir au St-Jacques

Victor Robert présentera ce soir deux finales de lutte de deux heures chacune... Les amateurs qui ont suivi les séances de lutte du jeudi au marché Saint-Jacques...

Le Montréal sera inactif jusqu'à samedi soir... La visite des Eperviers Noirs de Chicago et avec un repos de quatre jours...

Durant les 30 premières minutes, le Verdun aurait dû compter au moins six points... Patsy Séguin a été brillant dans le filet des Royals...

Dans l'autre match de 2 dans 3 limité à une heure, on verra Sam Chuck opposé à Bill O'Brien... Le match spécial sera de trente minutes...

Les Leafs peuvent encore finir en première place et cela en gagnant les deux dernières parties... Le Montréal sera inactif jusqu'à samedi soir...

Don Penniston n'a employé que deux lignes durant la partie entière... Il a fait alterner la ligne Donnelly-Armand-Leblond avec celle d'O'Connell-Doug-MacQuisten-Bastien...

La saison de la ligue Fédérale

La Ligue de baseball Fédérale, qui sera composée de six clubs, fera l'inauguration de sa saison le 19 mai prochain...

Une troisième partie sera à l'affiche ce soir dans le circuit du président Franklin D. Roosevelt... Les clubs Chicago et Detroit se disputent les honneurs de la victoire...

Alignement des équipes:

Table listing team alignments for VERDUN, ROYAL, and other clubs, including player names and positions.

Trois parties ce soir à l'Arena

Le tournoi de hockey Provincial se continue, ce soir à l'Arena Mt-Royal... Le programme nous offre trois rencontres qui promettront des surprises...

Le Sudbury est écrasé

Toronto, 19.—Les Tigers d'Hamilton se sont affirmés bien supérieurs au club Sudbury hier soir dans la première partie de leur série de deux joutes pour décider du championnat provincial d'Ontario...

Victoire facile des Québécois

Québec, 19.—Les Aces de Québec n'ont eu aucune difficulté à vaincre la Victoria, de Montréal, hier soir, dans la première joute de la série pour le championnat junior de la Province de Québec...

Le Providence est déclassé

Philadelphie, 19.—Les Ramblers de Philadelphie, meneurs de la Ligue de Hockey Canado-Américaine, ont remporté une victoire facile sur les Rouges de Providence hier soir...

Le HOCKEY

hier soir GROUPE SENIOR (finale) Royal 4, Verdun 0... GROUPE JUNIOR (finale) Philadelphia 9, Providence 1... LIGUE INTERNATIONALE Windsor 3, Cleveland 3...

CE SOIR

Table listing hockey games for tonight, including team names, scores, and game times.

Joute nulle entre Windsor et Cleveland

Windsor, 19.—Les Falcons de Cleveland et les Bouledogues de Windsor ont bataillé pendant soixante-dix minutes hier soir, sans pouvoir décider de la victoire...

Les visiteurs prirent le début de la joute et menèrent par 3 à 1 au milieu de la deuxième période... Les locaux purent reprendre le terrain perdu et se mettre sur un pied d'égalité...

Composition des équipes: WINDSOR: Roberts, défense; Howay, défense; Robertson, défense; Cook, centre; Daley, ailes; Roche, ailes; Cleveland, sub; Ripley, Doraty, Gros, Schultz et D. Roche.

Faits divers 83 témoins ont comparu, à date — Il y aura 18 plaidoiries au jury — La fin, la semaine prochaine — Le revolver trouvé récemment dans une cour servit au crime

Jo-Jo White jouerait pour le Montréal

Orlando, 19.—Frank Shaughnessy, gérant du club de baseball Montréal, qui a remporté le championnat de la Ligue Internationale au dernier, ambitionne de remporter de nouveaux honneurs cette saison...

Hier le gérant du Montréal a eu une longue conversation avec M. J. Cochrane, gérant des Tigres de Detroit et finalement Shag a annoncé qu'il avait la promesse formelle d'un lanceur et d'un voltigeur...

Frank Shaughnessy a annoncé son alignement pour la partie d'exhibition de samedi après-midi, et de dimanche, ici, que voici: Bob Seeds, Fred Thompson, 3e but; Charles Wilson, 2e but; Gus Dugas, cd; Del Bissonnette, 1er but; Billy Rhie, cg; Ben Sankey, ac; Glenn Myatt, rc; George Granger et Clair Forster lanceront; Lauri Mylykangas et George Smittu, dimanche.

L'affaire Labatt

London, Ont., 19. C.P.—L'affaire Labatt paraît se compliquer. Au deuxième procès de David Meisner, à hier, à London, province d'Ontario, huit témoins ont identifié Meisner comme étant bien l'individu qui ont vu dans le voisinage du cottage où le brasserieur Labatt était détenu par ses ravisseurs...

Mdivani laisse \$1,500,000

Los Angeles, 19. C.P.—Le testament du prince Serge Mdivani, tué récemment dans un accident de polo, a été produit en cour hier. Mme Edna C. Plommer, avocate, a dit que la succession est évaluée à \$1,500,000.

L'Afrique-Sud et Locarno

Le Cap, 19. (S.P.C.-Reuters).—M. D. F. Malan, chef de l'opposition, a dit à l'Assemblée législative qu'il désire que le gouvernement de l'Afrique-Sud fasse au sujet du traité de Locarno une déclaration semblable à celle d'Ottawa, qui vient de rappeler que ce traité ne concerne pas le Canada...

GIN CANADIEN melchers

Advertisement for Melchers Canadian Gin, featuring a bottle image and pricing: 10 ONCES 85¢, 26 oz. \$1.90 + 40oz. \$2.65

Pourquoi pas? Les Cigarettes GRADS

Advertisement for Grads Cigarettes, highlighting 'Très Douces' and 'UN CHANGEMENT POUR LE MIEUX'.

La récolte du sucre d'étable compromise

Québec, 19. C.P.—Pour peu que la température exceptionnellement douce que nous avons depuis une semaine se continue, la récolte de sucre sera gravement compromise...

Il faut changer de régime à Montréal

Le Comité des Citoyens, qui a été incorporé par une charte spéciale, il y a quelques semaines, a tenu hier ses élections annuelles, à l'hôtel Mont-Royal.

Mdivani laisse \$1,500,000

Los Angeles, 19. C.P.—Le testament du prince Serge Mdivani, tué récemment dans un accident de polo, a été produit en cour hier.

Cette Réelle Saveur de Hollande

Large advertisement for GIN KUYPER, 40 ONCES \$2.65, 26 ONCES \$1.90, with a bottle image and 'AU CANADA DEPUIS PLUS DE 100 ANS'.

LA VIE POLITIQUE SUR LA COLLINE D'OTTAWA

L'enquête sur la vente des blés et autres céréales

Parmi les 23 députés enquêteurs, il y a quatre députés de la province de Québec, dont un Israélite, M. Jacobs

Ottawa, 19 mars. — La nouvelle enquête parlementaire sur la vente des blés et autres céréales sera aussi complète que possible. Le premier ministre, M. Mackenzie King, l'a annoncé hier, en faisant voter par la Chambre un avis de motion qui s'y rapporte.

L'avis de motion même indique d'ailleurs l'étendue de la nouvelle enquête. Une commission de vingt-trois députés sera chargée de s'enquérir de l'organisation du marché du blé et des autres céréales avec la garantie de l'Etat fédéral, et de toutes les affaires connexes, et pour faire rapport.

Parmi les vingt-trois députés enquêteurs, il y a le leader de l'opposition, M. Bennett, deux ministres, celui de la Colonisation, M. Crerar, et celui du Commerce, M. Euler, trois députés de langue française, MM. Gariépy (Trois-Rivières), Sylvestre (Lac Saint-Jean), et Pottier (Halifax). Un quatrième député de la province de Québec fait partie de cette commission, un Israélite, M. Sam-W. Jacobs.

Depuis l'ouverture de la session, il a été question du blé et de la spéculation sur les blés au cours de maints débats. M. Bennett a toujours souligné que le nouveau gouvernement, peu de temps après son entrée au pouvoir, avait favorisé certains opérateurs à la baisse sur les marchés du blé, principalement celui de Liverpool. Les libéraux ont non seulement nié cela mais ils ont fait toutes sortes d'insinuations à propos des opérations de M. MacFarland, celui-là même à qui M. Bennett, à partir de 1931 ou dit que l'Etat pour qu'il put se rendre maître du marché du blé, le contrôler. Les libéraux ont toujours prétendu que M. MacFarland avait spéculé, au lieu de vendre comme il aurait dû le faire, qu'il a spéculé, aux risques et périls de l'Etat, en emmagasinant dans nos greniers des quantités invraisemblables de blé, quelques centaines de millions de boisseaux.

Les libéraux et M. MacFarland

Les premières attaques libérales contre les opérations du s'ier MacFarland datent d'avant les élections d'octobre 1935. Elles ont coïncidé assez malheureusement avec la grave maladie de M. Bennett, alors premier ministre. C'est même à cause de cela que celui-ci, déjà atteint par le mal qui devait le mettre en danger, s'est obstiné pendant des semaines à tenir le coup, à différer le repos que ses médecins lui prescrivait comme de nécessité urgente.

Quoi qu'il en soit, libéraux et con-

Notre whisky aux Etats-Unis

M. Cahan satisfait de la réduction du droit de douane américain de \$5 à \$2.50 le gallon

Ottawa, 19 mars. — Une petite partie au moins du traité de réciprocité que nous avons conclu avec les Etats-Unis aura trouvé grâce devant un conservateur.

Cet conservateur-là, c'est l'ancien secrétaire d'Etat, M. C. H. Cahan, qui est satisfait d'une concession que nous font les Etats-Unis pour l'entrée de notre whisky chez eux.

Sur le whisky canadien, les Etats-Unis ont accepté de réduire leur droit de douane de \$5 à \$2,50 le gallon. Voilà qui est bien, admet M. Cahan. Voilà qui pourra contribuer pour la peine au rétablissement de notre balance de commerce avec les Etats-Unis.

Car il y a un mais, une mouche dans l'onguent pour traduire un dicton de nos frères qui nous sont séparés quant à la langue qu'ils parlent.

Antérieurement au traité, le gouvernement de Washington a édicté un règlement douanier qui n'a cependant jamais été appliqué. S'il l'était, la douane américaine pourrait interdire l'entrée du whisky canadien portant l'indication de fabrication sous scellé au Canada. Or tous nos whiskys sont distillés sous scellés, en entrepôts sous scellés. Autant dire, si le règlement des Etats-Unis était appliqué, que nos whiskys ne franchiraient jamais la ligne quarante-cinquième.

Plus récemment, la Chambre des Représentants, à Washington, a voté une loi qui met un embargo sur les whiskys de distillateurs étrangers contre lesquels le gouvernement des Etats-Unis peut avoir des réclamations. Judiciaires à faire valoir. Il paraîtrait qu'un certain nombre de nos distillateurs sont dans ce cas.

Que le gouvernement de Washington décide de donner suite à ces deux mesures, les concessions qui nous sont faites à propos du

servateurs se sont taquinés — pour employer cet euphémisme — à propos des blés. En 1934 et en 1935, M. Bennett, premier ministre, avait fait faire des enquêtes par des commissions parlementaires. En 1935, ce fut même lui, premier ministre, qui dirigea l'enquête.

Cette année, devant les accusations que M. Bennett, passé dans l'opposition, portait contre le gouvernement, toujours à propos des blés, M. Mackenzie King, et, après lui, son ministre du Commerce, M. Euler, promirent une enquête complète, aussi complète que possible.

A quoi bon, dit M. Perley

Hier après-midi, comme M. Euler donnait l'avis antérieur à la nomination de la nouvelle commission d'enquête, sir Georges Perley, qui remplace temporairement M. Bennett, retenu chez lui depuis quelques jours par une indisposition que l'on dit légère, a manifesté le désir que l'enquête qui va s'ouvrir ne soit pas complète que cela, qu'elle ne porte pas par exemple sur les choses examinées l'an passé et l'année précédente.

Nombreuses requêtes

Une nouvelle enquête sur les blés, une enquête sur la radio, d'autres enquêtes sur la réforme des lois électorales, la révision de la carte électorale, les modes d'élection, sur les instruments aratoires, sur les pensions militaires, et coetera, et coetera. Au fait, sur quoi n'enquêtera-t-on pas au cours de cette session?

La session est jeune et joyeuse, comme la guerre à l'automne de 1914. Dire qu'il y a de nouveaux députés, le 6 février, s'attendant à ce que tout fût bâclé en huit semaines.

Emile BENOIST

whisky ne vaudront plus, seront peut-être moins opérantes. Mais qu'il soit établi qu'une partie du traité reste inopérante pour l'un ou l'autre des contractants, le contractant en question peut se plaindre à l'autre, lui faire des représentations. Le ministre du Commerce, M. Euler, laisse entendre à M. Cahan qu'Ottawa a déjà fait des représentations à Washington à propos du whisky et qu'il en attend des résultats satisfaisants.

En réponse à une question de sir George Perley, le premier ministre a rappelé qu'un article du traité accordait le droit à l'un ou l'autre des pays contractants de mettre fin au traité lui-même s'il juge n'avoir pas obtenu satisfaction après avoir fait des représentations en pareil cas, comme dans n'importe quel cas du même genre.

Il n'en reste pas moins qu'en principe, l'ancien secrétaire d'Etat, M. Cahan, est satisfait d'une petite partie du moins du traité de réciprocité. Le gouvernement King ne pouvait jamais s'attendre à davantage.

Jusqu'à six heures, — le mercredi de la Chambre ne siège pas encore le soir — le comité des voies et moyens a poursuivi l'étude de la seconde cédule du traité, celle qui comporte les concessions tarifaires que les Etats-Unis font au Canada. La même étude se continuera demain et vraisemblablement les jours suivants.

Emile BENOIST

Riverin renvoyé aux Assises

Québec, 19. — Le juge Laetare Roy, de la Cour des sessions de la paix, a condamné Jean-Maurice Riverin à subir son procès aux prochaines assises. Neuf accusations de parjure présent contre Riverin, suivant une plainte portée par le député de Québec, M. Frank Byrne. A la fin de l'enquête préliminaire, les avocats de l'inculpé avaient demandé un ajournement à hier, pour permettre à la défense de présenter sa preuve, qui décida, hier matin, de n'en rien faire. Riverin est libéré, en attendant, sous cautionnement. L'accusation avait été portée contre lui à la suite de son témoignage dans l'affaire de l'Ange-Gardien.

Une autre plainte a été portée contre M. Byrne, mais la Cour déclara, le 31 mars, s'il convient d'y donner suite.

M. Côté reçu dans Québec-Est

Québec, 19. (C.P.) — Les membres du Club libéral de Québec-Est ont reçu hier, M. Pierre-Emile Côté, sous la présidence de M. J.-B. Martel. Dans ses remarques, le nouveau ministre de la Voirie provinciale a rappelé qu'il avait passé la plus grande partie de sa vie dans Saint-Roch. M. Louis Letourneau et M. J.-A. Lesage ont également porté la parole.

Pour les vétérans

Allocations spéciales — Commission d'assistance — Remaniement du système des tribunaux chargés de statuer et de reviser les pensions militaires

Ottawa, 19. — Les procès-verbaux de la Chambre portaient hier, aux pages d'annonce, un bon nombre d'avis de motions qui seront probablement soumis aujourd'hui.

Les vétérans

Le ministre des Pensions militaires, M. Power, donne par exemple deux avis à propos de mesures qui concernent comme de raison les vétérans. L'une de ces mesures prévoit l'établissement d'une allocation spéciale pour certains combattants qui n'ont pas atteint l'âge de 60 ans mais qui, ayant atteint l'âge de 60 ans, sont incapables de subvenir à leurs besoins par suite d'invalidité, de vieillesse prématurée et d'incapacité générale.

Voici maintenant que l'incapacité générale va jouer en faveur des vétérans de la guerre. Dans un pays supposément pacifiste, on a vraiment des attentions touchantes pour les vétérans de la guerre de 1914. Se rappeler que les vétérans qui nous favorisons ainsi ne sont pas les seuls vétérans des armées canadiennes mais les vétérans d'abord de toutes les armées britanniques et impériales et aussi des vétérans, qu'on le note bien, de toutes les armées qui furent alliées de celles de Sa Majesté britannique au cours de la guerre de 1914.

Ce même projet de M. Powers couvre encore un certain nombre d'autres choses se rapportant aux vétérans.

Commission d'assistance

Le même ministre annonce encore un autre projet de loi pourvoyant à l'établissement d'une commission d'assistance aux anciens combattants. Cette commission se chargera de trouver du travail aux vétérans, etc., etc. Il s'agit toujours des vétérans d'un pays partout et non seulement des nôtres.

Le ministre des Pensions, M. Power, est actuellement absent d'Ottawa, il est en route pour Vancouver, où il assistera à un congrès de la Légion canadienne. En son absence, les affaires de son ministère ne restent pas en plan à la Chambre.

Les pensions militaires

Hier après-midi, le premier ministre, M. Mackenzie King, s'était chargé de soumettre, en son nom, un autre avis de motion qui en était au stade de la présentation parlementaire. Il s'agit toujours de vétérans, des nôtres seulement, cette fois, parce qu'il ne s'agit que de pensions et non pas de secours ou d'allocations.

Cet avis de motion précède la présentation d'un projet de loi dont le but est de donner le système des tribunaux chargés de statuer et de reviser les pensions militaires.

Emile BENOIST

Le bill de Montréal

La taxe d'eau à Westmount et à Outremont — L'extension de la taxe de vente à des villes voisines — La carte d'identité, etc.

Le comité exécutif a continué, hier, la préparation du bill de Montréal qui sera soumis prochainement au comité de législation du conseil municipal.

Il présentera une clause pour décrire que si l'évaluation municipale de Westmount et de Outremont baisse en bas des chiffres du 11 avril 1935, pour les fins de perception de la taxe d'aqueduc, les deux villes devront combler la différence. On veut ainsi empêcher ces deux municipalités d'éluder l'augmentation de la taxe d'eau portée de 5 à 7 1/2 p.c. dans ces villes.

M. Biggar a soulevé de nouveau le principe de la sainteté des contrats. On a fait valoir la contre que tel n'était point le cas. Le surplús content était originellement si peu valable que la Législature a été appelée à le sanctionner. Or il y a une clause générale inhérente à toute loi passée par la Législature: savoir le droit de modifier en tout temps ladite loi dans l'intérêt général.

Le comité demandera aussi d'étendre l'obligation de la taxe de vente aux villes de Lachine, Hampstead, Ville LaSalle et Ville St-Pierre. On a discuté la question de la carte d'identité pour fins électorales et la suppression des solotrains, mais il a été impossible de s'entendre et la question sera soumise sans plus de discussion au comité de législation.

On a rejeté le principe d'une

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la Loi des pensions afin de prescrire la fixation de la Cour d'appel des pensions et de la Commission des pensions, l'institution d'une Division des appels de la Commission des pensions pour faciliter l'adoption des demandes; afin de limiter le temps pendant lequel des demandes de pension seront faites en certains cas; afin de restreindre le versement des pensions rétroactives; afin de prescrire de plus que dans le cas de décès d'un pensionnaire recevant une pension de 80 pour cent, la limite de dix années sera abolie au bénéfice des personnes à sa charge; et, en général, afin de clarifier et de prescrire la procédure et la juridiction de la Commission et de la Division des appels.

La colonisation s'en mêle

Le ministère des Pensions a été, comme de raison, institué à l'intention particulière des vétérans de la guerre, les nôtres, pour autant qu'il s'agit de pensions proprement dites, de ceux des pays britanniques et de ceux de tous les pays qui furent nos alliés pendant la guerre de 1914, pour les autres choses, c'est-à-dire les allocations de chômage, le secours, l'aide, etc.

Il n'y a pas toutefois que le titulaire de ce ministère qui s'intéresse au sort des vétérans. Il y a aussi le ministre de la Colonisation, actuellement M. Crerar. Celui-ci donne avis qu'il soumettra demain la motion suivante:

Qu'il y a lieu de modifier la loi d'établissement de soldats pour proroger jusqu'au 31 mars 1938 la période pendant laquelle peuvent être faits les paiements d'arrérages ou de versement bénéficiant de privilège de remise.

On prolonge la période pendant laquelle les avantages de l'établissement sur des terres ont été accordés aux vétérans.

Toutes ces mesures que soumet actuellement le gouvernement par l'un ou l'autre de ses ministres, c'est pour donner suite au rapport Hyndman, déposé à la Chambre l'année dernière, et qui contient des recommandations non seulement en faveur de nos vétérans mais en faveur des vétérans britanniques et des vétérans de toutes les armées alliées, qui habitent maintenant le Canada, depuis au moins le premier janvier 1935.

Pareil rapport, s'il est accepté, si on lui donne suite complètement, n'est-il pas de nature à faire du Canada le dumping ground — il n'y a pas d'autre expression qui convienne — de tous les pays qui furent, de 1914 à 1918, les alliés de Sa Majesté britannique?

Emile BENOIST

M. Edgar Rochette aux Trois-Rivières

Les Trois-Rivières, 19. (C.P.) — M. Edgar Rochette, le nouveau ministre du Travail, de la Chasse et de la Pêche, sera le président d'honneur du dîner qui clôtura, samedi soir prochain, le congrès de l'Association pour la protection du gibier et du poisson.

Adoration nocturne de Montréal

Les Adorateurs Nocturnes sont convoqués pour trois réunions. La 1re vendredi 20 courant; Soeurs de la Miséricorde, (Maison-Mère), 12,437, Ste-Croix, Cartierville, pour 8 h. p.m. La 2e, samedi, lendemain, à St-Eusèbe, 2151, Fullum, pour 8 h. 30 p.m. La 3e, dimanche, le 22 courant, à Sainte-Madeleine, 750 ave. Outremont, pour 7 h. 30 p.m.

Le concert des employés des douanes et de l'accise

Lors du grand concert de l'Association des employés des douanes et de l'accise, le 24 courant, à la salle des Chevaliers de Colomb, rue Mountain, les principaux artistes au programme seront: la Fanfare du Régiment des Black Watch du Canada, sous la direction du capitaine H. G. Jones le Tyro Instrumental, composé de M. Hervé Baillargeon, flûtiste, de M. L. Drouin, harpiste, et de M. Jean Belland, violoncelliste; M. T. Edmund, ténor, Emile Giroux, ténor, M. Sydney Whitman, pianiste, Miss Lucille Beaudry, soprano, et Miss Eleanor Moore, danseuse; le capit. H. G. Jones, clarinetiste, et le capit. F. Conniffe, flûtiste. Le programme comprendra des œuvres de Handel, Massenet, Gounod, Debussy, Chopin, Verdi, Darius, Chopin, Laio, Haydn, Valentin et Gounod.

Le document

LES FORCES CATHOLIQUES DE LA FRANCE par Paul LESOURD — Epilogue de Georges Goyau

L'Eglise est en dehors et au-dessus des partis. Action et dépense religieuses. La jeunesse conquérante. Sur le plan social. Les forces spirituelles. Rayonnement intellectuel. Les chantiers du Cardinal Verdier. La France catholique et l'évangélisation de l'Univers. Plus de cinquante illustrations. EN VENTE AU SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR" Au comptoir ou par la poste .35s

Les licences municipales

Nouveau mode d'imposition

Le comité exécutif a décidé de concert avec les échevins, de renover entièrement le mode d'imposition des licences.

On imposerait une licence municipale sur les autos; une taxe annuelle de \$1,000 sur les établissements de courtage qui font affaires ici, mais n'ont pas de siège à la bourse ou sur le Curb; changer le taux fixe de licence de glace, colporteurs, marchands de glace, colporteurs, en un taux de tant par voiture, en un taux de \$200 sur toute personne ou firme qui fait la perception de dettes, comptes dus, etc.; une taxe de \$1 au pied carré sur les affiches commerciales; taxe de \$15 par année sur tout véhicule moteur engagé dans la livraison de marchandises; taxe annuelle de \$50 sur tout wagon-réservoir automobile, sauf ceux qui paient déjà taxe à la ville, en raison de leur pesantueur; taxe annuelle de \$25 sur tout magasin de bonbons, cigares, restaurant, etc.; taxe de \$10 par année sur toute affiche: "Pas de stationnement" sur les poteaux; taxe maximum de \$1,000 par an sur les propriétaires ou tenanciers de clubs, cafés-concerts, cafés-chantants et cafés-dansants; taxe annuelle maximum de \$500 sur toute salle de danse; droit d'imposer sur tout commercant de l'extérieur qui vend de la nourriture ici les mêmes droits que paient les commercants d'ici.

La carte d'identité

Le comité a aussi décidé d'imposer la carte d'identité obligatoire pour l'élection municipale; de prohiber la vente de bicyclettes d'autres que par les marchands licenciés à cet effet, accessoires compris; règlement l'installation de panneaux-réclames sur les propriétés privées; permettre aux marchands de viandes de faire inspecter leurs marchandises à leurs établissements, moyennant une licence de \$100 par année.

Les taxes déjà imposées par la ville sur les camions lourds seraient réparties comme suit: pour les camions à pneus pleins de 6 à 7 tonnes, \$125; de 7 à 8 tonnes, \$150; de 8 à 9 tonnes, \$175; de 9 à 10 tonnes, \$200; de 10 tonnes et plus, \$250.

La taxe sur les camions à pneus avec chambres d'air: de 6 à 7 tonnes, \$75; de 7 à 8 tonnes, \$100; de 8 à 9 tonnes, \$125; de 9 à 10 tonnes, \$150; de 10 tonnes et plus, \$175.

Toutes ces taxes seront soumises au comité général de législation. Il s'agit plutôt d'un schéma de taxation préparé pour discussion.

Dans les dispensaires

L'administration municipale réduit de 33% les dépenses d'assistance publique

On estime que depuis l'été dernier, l'administration municipale a coupé les dépenses d'assistance publique dans les dispensaires de plus de 33%.

En effet, depuis l'été dernier, la ville fait faire des enquêtes dans les cas de malades qui se présentent aux dispensaires. Et, chaque mois, on a constaté que 35 à 50% des malades pouvaient payer, et la ville les a fait payer.

Voici quels sont les chiffres du mois de février 1936: onze hôpitaux ont rapporté 3,850 cas. On a fait 568 enquêtes qui ont révélé que 68% des cas venaient de familles pauvres et 34% de familles capables de payer leur médecin.

"Les résultats obtenus, déclare M. le Dr S. Boucher, directeur du service d'hygiène municipale, justifient l'organisation faite pour procéder à des enquêtes dans les familles dont un membre fréquente les dispensaires gratuits."

Au 1er février 1936, il y avait 375 cas sous enquête, et au 1er mars il y avait 633 demandes d'enquêtes.

Le comité exécutif a décidé de continuer cette politique.

Le concert des employés des douanes et de l'accise

Lors du grand concert de l'Association des employés des douanes et de l'accise, le 24 courant, à la salle des Chevaliers de Colomb, rue Mountain, les principaux artistes au programme seront: la Fanfare du Régiment des Black Watch du Canada, sous la direction du capitaine H. G. Jones le Tyro Instrumental, composé de M. Hervé Baillargeon, flûtiste, de M. L. Drouin, harpiste, et de M. Jean Belland, violoncelliste; M. T. Edmund, ténor, Emile Giroux, ténor, M. Sydney Whitman, pianiste, Miss Lucille Beaudry, soprano, et Miss Eleanor Moore, danseuse; le capit. H. G. Jones, clarinetiste, et le capit. F. Conniffe, flûtiste. Le programme comprendra des œuvres de Handel, Massenet, Gounod, Debussy, Chopin, Verdi, Darius, Chopin, Laio, Haydn, Valentin et Gounod.

Concours oratoire du cercle St-Viateur

Le concours oratoire annuel, organisé par le cercle St-Viateur d'Outremont, aura lieu dans la salle de l'académie, rue Fairmount, mardi, le 28 avril prochain. Depuis déjà quatre ans ce cercle offre aux jeunes gens d'Outremont l'opportunité de faire valoir leurs talents oratoires. Chaque année plusieurs prix sont distribués pour encourager les orateurs.

Tous les jeunes gens âgés de 17 à 23 ans et résidant à Outremont sont cordialement invités à prendre part au concours. Les renseignements pourront être demandés aux bureaux du cercle St-Viateur, situés à 225 ave. Bloomfield.

Le public est invité à ce concours oratoire.

Préfet du comté de Frontenac

Québec, 19. — M. H. L. Gagnon, ancien député de Frontenac, maire de la municipalité de Lambton-Village depuis 15 ans, a été élu à l'unanimité préfet du comté.

chez DUPUIS

Messieurs voyez cette aubaine pour vendredi...

3000 paires de CHAUSSETTES de fantaisie

Tricot de bonne épaisseur pour le printemps

.18 la paire - 6 paires pour 1.00



DUPUIS — rez-de-chaussée (Ste-Catherine)

Dans l'impossibilité de venir au magasin, commandez par téléphone: Plateau 5151, local 202.

Dupuis Frères

ALBERT DUPUIS, président. ARMAND DUPUIS, sec. gén. A.-J. DUGAL, p.p. et dir. gén.

BROMPTON KRAFT

Fabrique à East Angus, P.Q. Comme qualité et valeur, c'est un papier d'emballage du standard accepté par tout le Canada. Distribué par MacGregor Paper & Bag Co., Inc. 451, rue St-Fulpe, Montréal — Lancaster 2274-5. Si c'est fait de papier — à MacGregor, demandez 2

L'expérience d'autrui

La sagesse nous enseigne à profiter de l'expérience d'autrui en tout domaine de la vie. La science, l'industrie, le commerce se doivent même de tenir compte des résultats apportés par les précédents, par ceux qui se sont consacrés à l'étude très profonde de tel ou tel cas. C'est la raison du progrès.

Mais si nous parlons "lectures", des raisons justifient-elles qu'il en soit autrement? Au contraire... Il a existé et il existe encore des "spécialistes" de la lecture; ils en connaissent les "coins et recoins", les dangers moraux et même physiques, les méthodes à employer pour donner de meilleurs résultats tout en épargnant temps et peine.

L'un d'eux, "Bibliophile", vient de présenter le fruit de ses expériences dans un petit volume: "A travers dans un livre". Les quarante premières pages sont chargées de conseils, de mises en garde, de directives à tous les points de vue; les uns sont remarquables d'a-propos... peut-être même inconnues. On y apprend l'opinion de connaisseurs tels que Mgr Dupanloup, Pasteur et Veillot; l'hygiène à suivre pour tout lecteur; la question importante de l'Index, etc., etc.

Il serait ridicule de s'attarder à prouver l'importance du choix des lectures; le fait a été souligné si souvent qu'il semble maintenant évident. Mais voilà qu'enfin on passe au domaine pratique, on parle de lecture, on y invite et titres choisis, on dit à la jeunesse canadienne-française ce qu'elle doit avoir en bibliothèque, soit au foyer, soit dans ses cercles.

L'orgueil ne comptaient certes pas parmi les sept péchés capitaux, si nous n'en étions coupables qu'à l'égard de notre bibliothèque. Chacun, au contraire, a le droit d'être fier de sa collection de bouquins, lorsqu'elle est constituée de bons livres, tels ceux que souligne l'auteur en parlant de "beaux" livres.

Aujourd'hui, les jeunes se laissent moins entraver dans les spéculations et préfèrent les réalités: les choses pratiques, c'est ce qu'ils trouveront dans le livre indispensable et unique, que "Bibliophile" a mis à la portée de tous pour la modique somme de quinze sous. Paul-E. DOUVILLE. N.B.—En vente à la "Librairie du Devoir".

TARIF des annonces classifiées

du "DEVOIR" Téléphone: HARBOUR 1241 1 mot le mot, 25c minimum comptant. Annonces facturées, 1/4c le mot, 50c minimum. MAISONS, FIANÇAILLES, PROCHAINS MARIAGES, MARIAGES, SERVICES, SERVICES ANNIVERSAIRES, GRANDS MESSSES, REMERCIEMENTS POUR SYMPATHIES ET AUTRES, \$1.00 par insertion suivant la formule ordinaire, chaque mot additionnel 2 cents

A LOUER (1er mai)

Logis 4 pièces, cuisine fermée ensoleillée, armoire froide. Pour autres renseignements: DUPONT 0902 ou 8394 Drolet. J.M.S.

Cuisinière demande emploi

Cuisinière demande emploi dans presty-tère, expérience, références. 1858 Beaudry, Tél. Chertier 1384.

Demande d'emploi

Comptable, expérience générale bureau, jour ou soir, ville ou campagne. Organisation de compagnies. DOLLARD 8643. J.A.O.

GARDE-MALADE

Irene Bonin, garde-malade graduée en Montréal et New-York. Jour ou nuit. 1593 St-Hubert, Montréal. Tél. CH. 4027.

MAISON A LOUER

3862 rue Montan, 7 pièces, système de chauffage, fers ménage. Visible. Tél. CA. 7665. 26-3-36

On demande à emprunter

Communauté emprunterait sur billet pour 2 ans à 4%, la somme de \$5,000. S'adresser à Casier 49, le "Devoir". 24-3-36

TERRE À VENDRE

Terre 180 arpents, partie terre noire, terre grise. Bâtisses, maison, machinerie neuve, 3 chevaux, 20 vaches enregistrées. Avenue, revenu 1200, \$2,300. Vendre \$15,000, pas d'échange, pas d'agent, acheteur sérieux \$5,000 comptant, balance facile. S'adresser à Casier 49, le "Devoir".

BIRKS DIAMANTAIRES JOAILLIERS Carré Phillips

M. Côté reçu dans Québec-Est Québec, 19. (C.P.) — Les membres du Club libéral de Québec-Est ont reçu hier, M. Pierre-Emile Côté, sous la présidence de M. J.-B. Martel. Dans ses remarques, le nouveau ministre de la Voirie provinciale a rappelé qu'il avait passé la plus grande partie de sa vie dans Saint-Roch. M. Louis Letourneau et M. J.-A. Lesage ont également porté la parole.